

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 144

MONTREAL, LE JEUDI 20 JUIN 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

Les frères ennemis

Banale nouvelle économique que cette fusion des librairies Renaud-Bray et Champigny? Certainement pas. Ce regroupement pourrait bien être le premier maillon d'une série de bouleversements qui transformeront l'univers du livre au cours des prochaines années. Comment interpréter cette union inattendue entre les deux frères ennemis sinon comme le premier épisode d'une bataille que se livrent les professionnels du livre «indépendants» et les groupes intégrés?

L'enjeu? La mainmise sur la vente au détail de livres, bien sûr. Mais aussi la survie du métier de libraire. Et, au bout du compte, l'avenir de la littérature. Où pourra-t-on trouver les ouvrages plus «littéraires» quand quelques méga-surfaces exerceront leur hégémonie? Quand le public n'aura plus accès qu'aux Jojo Savard et autres titres plus «vendeurs»?

Il y a quelques mois à peine, un pareil mariage Champigny-Renaud-Bray paraissait inimaginable. Les deux libraires — des personnalités fortes — se désaient souverainement. Ils entretenaient une rivalité de tous les jours, comme seul le monde du livre a le secret. Aujourd'hui, après la débâcle de Renaud-Bray, leur union toute fraîche va désormais de soi. Porté par ce que certains de ses proches appellent sa «mégalo-manie», Pierre Renaud se laissait aller à un développement effréné. Le hic, c'est que le bassin de lecteurs demeurait non seulement le même mais sabrait aussi dans ses habitudes d'achat. La cohabitation de deux succursales concurrentes de même type, rue Saint-Denis, devenait carrément ridicule.

Simple cliché et réalité brutale: la déroute de Renaud-Bray procède du climat de morosité qui affecte le monde du livre depuis quelques mois.

Jusqu'au printemps dernier, comme le rappelait hier le directeur de l'Association nationale des éditeurs de livres, Michel Gay, la petite industrie du livre (600 millions) résistait aux soubresauts de l'économie. Mais le désengagement du gouvernement fédéral a été un pavé jeté dans la mare. La soudaine réduction de 50% du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PA-DIE) est entrée dans le flanc des éditeurs. Les déboires de Renaud-Bray ont ajouté à leurs malheurs.

Mais attention! Renaud-Bray et Champigny ne sont pas encore unis. Pierre Renaud a demandé à ses créanciers un délai de 30 jours pour élaborer le scénario de la fusion. Il lui faut d'abord trouver un investisseur. Le Fonds de solidarité se penche déjà sur l'affaire.

À l'origine de la possible fusion de Renaud-Bray et Champigny, la crainte d'être avalé par Quebecor

D'autres sociétés à capital de risque sont pressenties. Chose certaine, Champigny compte sur cet investisseur. Rien que pour «sortir» des divers baux, il faudra 1,2 million.

A l'origine de cette possible fusion entre Renaud-Bray et Champigny, il y a la crainte d'être avalé par Quebecor. Communications Quebecor est de plus en plus présente dans le monde du livre. Le groupe possède les Éditions Quebecor, les Éditions CEC, une participation de 50% dans Libre Expression et dans les éditions Wilson & Lafleur. Quebecor a aussi de solides assises dans la distribution, avec Quebec-Livres et Les Messageries Dynamiques.

En octobre 1995, Quebecor achetait Ed Archambault inc. pour créer une nouvelle filiale, Trans-Canada Archambault, qui regroupe les activités des magasins Archambault, des magasins de disques Globe Musique et de Distribution Sélect, GAM et Distribution Musicor.

Renaud-Bray et Champigny craignent donc de voir un groupe actif dans plusieurs champs — Quebecor ou un autre — contrôler le monde du livre d'un bout à l'autre de la chaîne, c'est-à-dire du manuscrit reçu à la maison d'édition jusqu'à la vente au détail.

Certains éditeurs ont peur de voir ainsi disparaître les «librairies de fond», c'est-à-dire celles qui gardent en stock des milliers d'ouvrages, lesquels ne sont pas nécessairement des best-sellers mais offrent un éventail des littératures diverses.

La machine à rumeurs s'est emballée devant la présence du vice-président aux affaires gouvernementales et au développement corporatif de Quebecor, André Gourd, et du président du Groupe Sogides (propriétaire des librairies Garneau), Pierre L'Espérance, à l'assemblée des créanciers de Renaud-Bray, lundi dernier. Furieux, André Gourd a justifié hier sa présence par le seul fait que son entreprise a une créance de 800 000 \$ — «qu'on va perdre», a-t-il ajouté. «Quebecor n'est pas un vautour. Nous n'y sommes pour rien dans la faillite de Renaud-Bray», a-t-il renchéri. Diverses rumeurs laissent croire que Quebecor et Sogides seraient intéressés, en cas de faillite, à racheter les librairies Renaud-Bray dans le but de contrer la venue des grandes surfaces américaines. Toronto souffre déjà de pareille invasion. On attend la venue d'un énorme Chapters, rue Sainte-Catherine.

Quel sera l'aboutissement de l'affaire Renaud-Bray? Où se situera la SODEC? Qui sera l'investisseur? Comme dans tous les dossiers épineux, ceux qui parlent ne savent pas. Et ceux qui savent ne parlent pas...

Entre-temps, saviez-vous quel est le plus gros libraire dans la catégorie best-sellers au Québec? Ce n'est ni Renaud-Bray, ni Garneau, ni Champigny. C'est plutôt Club Price... Les petites librairies de quartier? Une race en péril...

INDEX MÉTÉO

Agenda.....B6		Montréal
Avis publics.....B4		Ciel variable. Risque d'averses en fin de journée. Max: 27
Classées.....B6		Québec
Culture.....B7		Ensoleillé avec passages nuageux. Venteux. Max: 21
Économie.....B2		Détails en B 4
Éditorial.....A6		
Le monde.....A5		
Mots croisés.....B6		
Les sports.....B5		

ÉCONOMIE

Québec hausse le salaire minimum de 25 cents
PAGE B 1



LE MONDE

Boris Eltsine renonce au sommet du G7
PAGE A 5

RÉGIONS

Les baleines du déficit zéro
PAGE B 1



Plutôt le statu quo que le plan Marois

Une large coalition promet une «lutte sans merci» contre le projet péquiste de commissions scolaires linguistiques

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le projet de création des commissions scolaires linguistiques de la ministre Pauline Marois est tellement désastreux que le statu quo actuel serait préférable.

C'est le vigoureux point de vue défendu hier par une coalition d'organismes, principalement montréalais, qui ont promis de mener une «lutte sans merci à la réforme Marois».

«Tant qu'à empirer les choses [comme c'est le cas avec un tel projet], nous préférons encore le statu quo, même si nous sommes contre le statu quo», déclare Lou-

ise Laurin, porte-parole de la coalition. Cette coalition se dit d'avis qu'en pleine période de compressions budgétaires, le plan Marois aboutira à un système «plus lourd, plus complexe, plus inefficace, plus coûteux, tout en étant aussi discriminatoire et ségrégationniste que le système actuel».

Et la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, promet de «s'occuper des députés péquistes», histoire de bien les convaincre de la justesse de leur point de vue.

Le plan présenté la semaine dernière par la ministre de l'Éducation, avec l'accord du premier ministre Lucien Bouchard, prévoit à l'été 1998 le remplacement des commissions scolaires actuelles par des commissions sco-

laires linguistiques qui comporteraient des comités professionnels, censés garantir le respect des droits professionnels accordés par la Constitution canadienne aux catholiques et aux protestants.

Le point de vue de la coalition est simple: on n'arrivera jamais à transformer le réseau scolaire si on ne s'attaque pas à l'article 93 de la Constitution, qui protège depuis 1867 ces droits professionnels.

«S'abstenir de dénoncer les effets pervers de la Constitution, explique Louise Laurin, c'est indiquer à la face du monde que cette Constitution nous convient.»

VOIR PAGE A 8: MAROIS

En route pour Atlanta

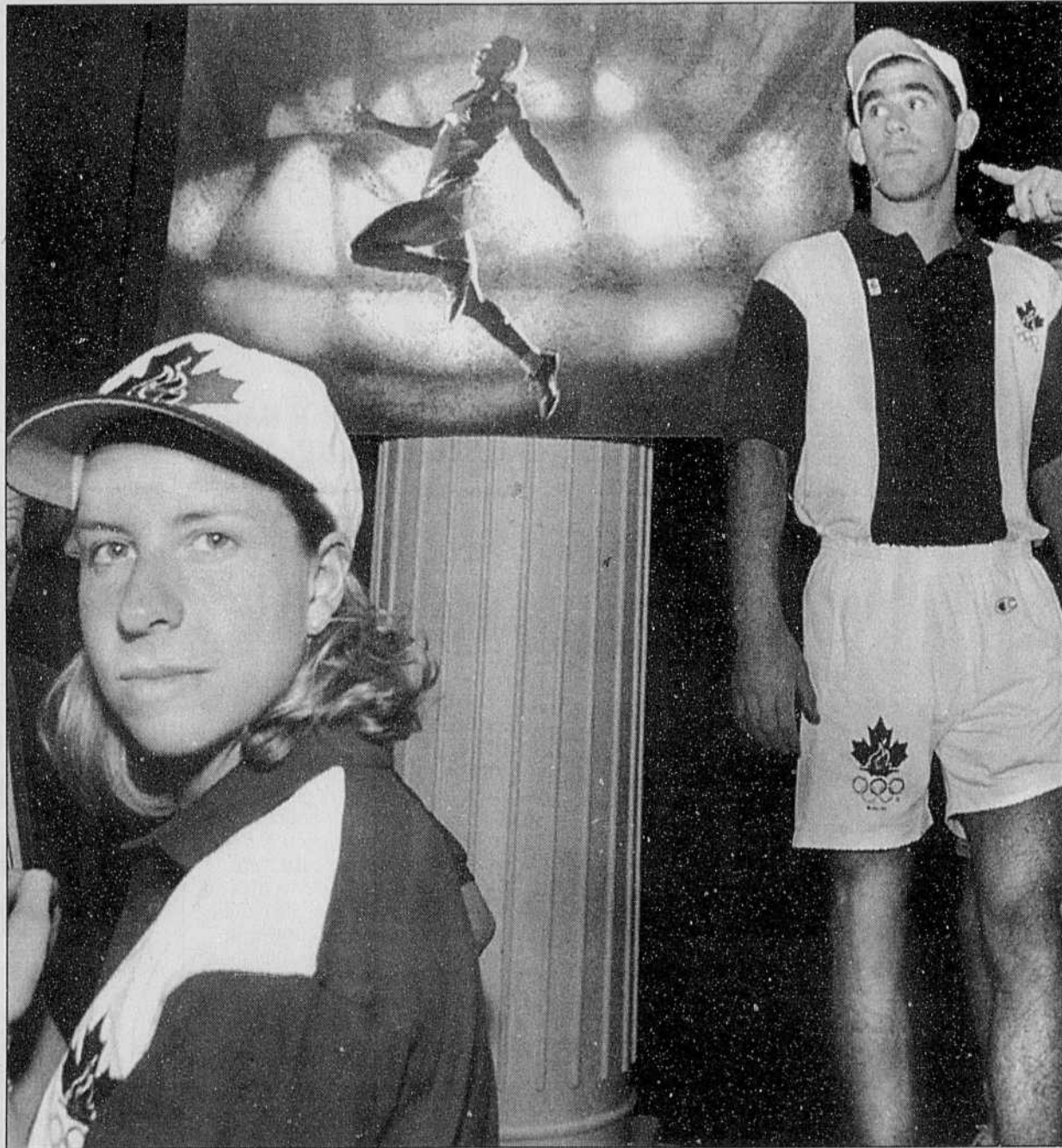


PHOTO JACQUES NADEAU

LA NAGEUSE Guylaine Cloutier et le judoka Nicolas Gill étaient au nombre des athlètes, présentés à la presse hier par l'Association olympique canadienne, qui participeront aux Jeux olympiques d'Atlanta, du 19 juillet au 4 août. Au total, 305 athlètes canadiens devraient prendre part aux compétitions qui célèbrent le centenaire de l'olympisme moderne. La télévision française de Radio-Canada présentera 200 heures de reportage en direct depuis Atlanta en mettant l'accent sur les athlètes canadiens et québécois. Autres informations en page B 8.

Libérations conditionnelles

Survivre au troisième étage

Avant tout, éviter de «penser comme un prisonnier»

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

3. En 1993-94, quelque 230 personnes étaient admises dans les pénitenciers fédéraux pour y purger une peine d'emprisonnement à perpétuité, avec possibilité de libération après 25 ans. Autant de Paul Bernardo ou de Clifford Olson présents à l'esprit de tous les contempteurs de la révision judiciaire?

«Les gens ne pensent jamais que les personnes emprisonnées pour meurtre pourraient

être leur voisin, leur oncle ou leur tante. C'est une autre version du syndrome «pas dans ma cour». Pourtant, on retrouve en prison le même monde qu'à l'extérieur. En fait, la population carcérale ressemble de plus en plus à la société. Elle est multiculturelle et compte maintenant des médecins, des avocats, etc.»

Daniel Benson a passé près de la moitié de sa vie en prison. À 18 ans, en 1982, il commettait

VOIR PAGE A 8: SURVIVRE



PHOTO JACQUES NADEAU

Une cellule vide du poste 34: «Tant que t'es pas en prison dans ta tête, t'es pas en prison», affirme Daniel Benson, qui a passé presque la moitié de sa vie derrière les barreaux.

Financement des garderies

Québec bat à nouveau en retraite

L'aide financière est rétablie, les contrôles sont resserrés

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a retraité pour une deuxième fois dans son plan de compression du budget des garderies. Elle a en effet annoncé hier le rétablissement de l'aide financière qui avait été réduite pour les familles plus défavorisées.

Pour compenser, l'aide sera diminuée pour les familles plus riches et les contrôles seront plus serrés pour éviter que des sommes ne soient versées quand les bénéficiaires n'y ont pas droit. On compte récupérer 4,5 millions de dollars par ces mesures. La ministre réduit légèrement le budget de fonctionnement et ajoute au service de l'aide financière.

Elle a donné l'exemple suivant dans son communiqué de presse: «Une famille de deux adultes avec un revenu familial de 23 000 \$ et dont les deux enfants fréquentent la garderie, l'une régulière et l'autre scolaire, reçoit actuellement du programme d'aide financière 20,36 \$ par jour. A cause de l'exclusion du deuxième enfant du service de garde en milieu scolaire, cette même famille aurait reçu 10,17 \$. À partir des nouveaux paramètres, elle recevra 16,30 \$. En appliquant le crédit d'impôt remboursable de 51 %, le coût réel de cette augmentation sera de 2 \$ par jour.»

La présidente de l'Association des services de garde

VOIR PAGE A 8: GARDERIES

Fin de session à Québec

Bouchard annonce «une autre année difficile»

Le PLQ et l'ADQ dénoncent les zigzags et les doubles discours du premier ministre

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Accusé par l'opposition de tenir un double langage sur tous les fronts, le premier ministre Lucien Bouchard a réitéré, hier, à l'occasion du bilan de sa première session parlementaire à Québec, la politique de son gouvernement.

Sur le plan interne, M. Bouchard promet «une autre année difficile» au plan budgétaire, qui entraînera de nouvelles compressions. Le secteur de l'éducation, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre lundi, pourrait être à nouveau mis à contribution l'an prochain, mais dans une moindre mesure.

Quant aux relations avec Ottawa, M. Bouchard affirme que sa politique se décline en trois volets: 1- d'abord «l'engagement ferme et réitéré de tenir un référendum sur la souveraineté durant le prochain mandat»; 2- la «nécessité d'une politique de coopération économique avec Ottawa» qui pourrait l'amener, si cela promet de favoriser la création d'emplois au Québec, à participer à une prochaine mission d'Équipe Canada en Asie; 3- une «très grande vigilance, une détermination pour empêcher toute nouvelle

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

LES ACTUALITÉS

Démission du vice-président de la CECM

PAGE A 8

• LES ACTUALITÉS •

Un produit qui suscite la controverse

Un succédané du sucre pour dégriser plus vite

S. O. S. Drink sera mis sur le marché au Québec sous peu

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

S. O. S. Drink, un petit sachet contenant un sucre naturel destiné à éliminer les effets enivrants de l'alcool, se retrouvera sous peu en vente libre au Québec. Produit miracle? Plusieurs spécialistes en toxicomanie ont émis hier de forts doutes, sinon leur objection, à l'égard du mystérieux produit.

Lancé par le distributeur québécois Alco-Stop, ce produit a été lancé hier à Montréal en compagnie de son inventeur, le Dr Arun K. Rawat, qui dit étudier depuis plus de 20 ans les effets du fructose sur le taux d'alcool dans le sang.

Contenu dans un petit sachet, le

succédané de sucre de fruits mis au point par le Dr Rawat permettrait de doubler la vitesse à laquelle certains enzymes du foie éliminent l'alcool. Il faut, en moyenne, une heure au foie pour éliminer sept grammes d'alcool. Selon le Dr Rawat, le composé de fructose agit comme un accélérateur et permet au corps d'éliminer jusqu'à 14 grammes d'alcool, limitant ainsi la durée des effets grisants et physiologiques des boissons alcoolisées.

«Dans une bière, il y a 15 grammes d'alcool, alors le corps met jusqu'à deux heures pour l'éliminer. Avec le fructose, c'est comme si on ajoutait un turbo au moteur, qui serait le foie», soutient le

professeur de l'Université de Toledo, en Ohio.

Les distributeurs du produit ont reçu la bénédiction de Santé Canada et d'Agriculture Canada, qui ont autorisé la vente du produit à titre d'aliment. Nullement considéré comme un médicament, S.O.S. Drink, que l'on veut vendre 3 \$ le sachet, n'a pas eu à faire la preuve de son effet sur le taux d'alcoolémie.

Mais les promoteurs de S.O.S. Drink se défendent bien de vouloir ainsi inciter les gens à consommer plus d'alcool ou de traiter les alcooliques.

«Notre intention est de distribuer le produit en vente libre parce que nous visons les buveurs sociaux, pas

les alcooliques. Après un dîner ou un 5 à 7, cela peut réduire les effets de l'alcool sur la concentration et l'efficacité», a expliqué hier Jacques Desrosiers, distributeur du produit.

Le produit n'envoie-t-il pas un message troublant en disant aux gens qu'ils peuvent consommer sans risquer une contravention pour conduite illégale ou un accident? «On ne veut pas envoyer le message de boire plus et d'aller conduire. Mais ça peut être utile pour certaines personnes», a soutenu le Dr Rawat.

Mais cette solution miracle inquiète Michel Landry, directeur des services professionnels aux centres de réadaptation en toxico-

manie Alternatives-Dom Rémy-Préfontaine. «Le danger que j'y vois, c'est que si cela n'a pas l'effet prétendu, cela incitera les gens à manquer de prudence et de modération alors que leurs facultés seront réduites», a-t-il dit.

Tous les spécialistes en toxicomanie et les médecins spécialisés dans le traitement du foie interrogés hier ont affiché la même surprise face à l'effet prétendu de ce nouveau produit. Le Dr Julie Bruneau, une éminente spécialiste en désintoxication à l'hôpital Saint-Luc, a confié n'avoir jamais entendu parler du fructose et de son rôle sur le processus d'élimination de l'alcool par le foie.

Les promoteurs de S.O.S. Drink

ont d'ailleurs tenté d'obtenir, sans succès, la collaboration de l'organisme de sensibilisation Educ'Alcool pour lancer leur sachet. Hier, le directeur général d'Educ'Alcool, Hubert Sacy, a soutenu que son organisme avait réclamé des promoteurs l'accès aux recherches scientifiques prouvant l'efficacité de ce produit avant de l'endosser. «Nous attendons toujours ces informations, alors il nous est impossible de nous prononcer pour l'instant. Si on peut contrer les méfaits des abus d'alcool, tant mieux, a-t-il dit. Mais encore faut-il en faire la preuve et prouver qu'il n'y a pas d'autres effets secondaires sur le corps.»

Nouvelle école en technologies de l'information à l'Université du Québec

L'université «virtuelle» est à nos portes

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Trois constituantes de l'Université du Québec, soit la Télé-Université, l'École de technologie supérieure et l'Institut national de recherche scientifique, ont décidé de former un consortium d'enseignement et de recherche spécialisé en technologies de l'information, qui se nommera l'École de technologie de l'information (ETI).

Les programmes qui y seront offerts se situeront à mi-chemin entre les communications et l'ingénierie.

Les trois organismes n'ont pas l'intention

de créer de nouveaux lieux physiques pour abriter leur consortium.

Les cours disponibles seront offerts soit par voie «virtuelle» (poste, télévision, radio ou autoroute informatique), soit de façon «présentielle», c'est-à-dire dans les établissements existants. L'école devrait être inaugurée en septembre 1996 et les premiers cours devraient débuter au mois de janvier 1997. Dans le cadre de ces programmes, qui seront offerts aux trois cycles de l'université, les technologies de l'information seront autant «objet que sujet», explique Robert L. Papineau, de l'École

de technologie supérieure. Les premiers cours offerts seront du niveau de deuxième cycle parce qu'une offre est déjà existante dans ce secteur, expliquait hier Anne Marrec, de la Télé-Université.

«Les trois institutions fondatrices veulent regrouper, au sein de l'ETI, des partenaires universitaires, industriels, paragonnementaux et gouvernementaux. Par son approche recherche-développement-formation, elle favorisera des liaisons multilatérales, entre les différents partenaires, axées autant sur la formation que la recherche», disent les trois organismes dans un communiqué.

L'ETI contribuera donc au développement de la recherche fondamentale et appliquée, notamment en information cognitive, en télécommunications, en télématique, en ingénierie des réseaux numériques, en images de synthèse, en médiateur et en industries de la langue.

Enfin, en mettant en commun les ressources considérables des trois institutions, l'École de technologie de l'information se propose de devenir un «leader de la reconfiguration» provoquée par l'explosion des technologies de l'information plutôt que d'en être à la remorque, selon les mots de Mme Marrec.

Le grand-père du tyrannosaure

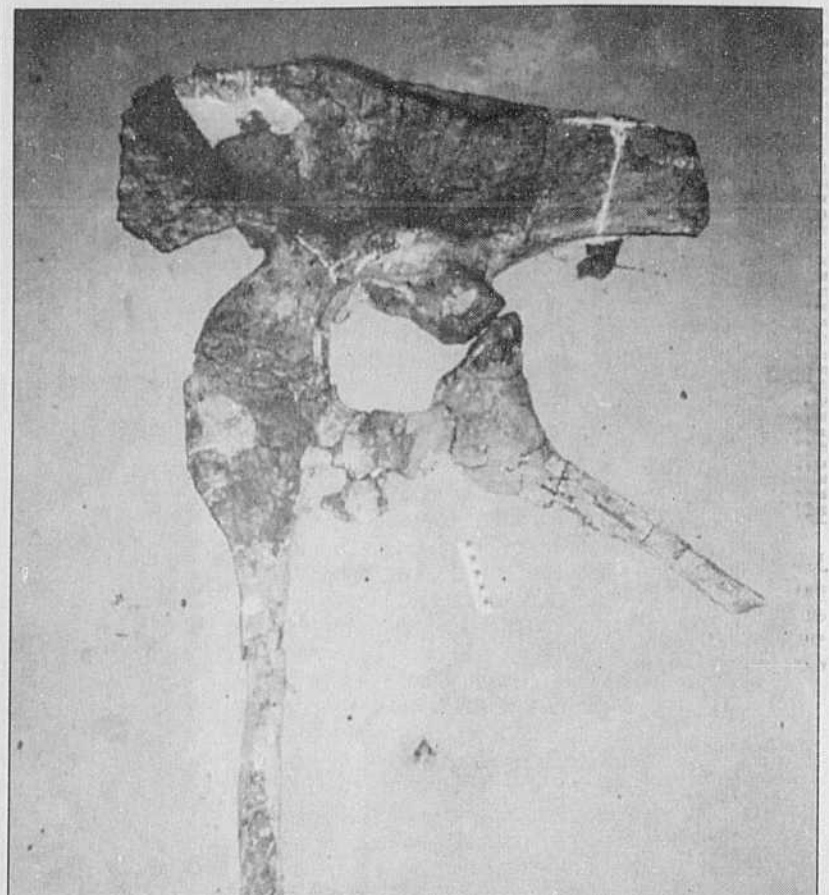


PHOTO AP

DES CHERCHEURS français et thaïlandais ont annoncé hier avoir découvert en Thaïlande le grand-père des tyrannosaures. Éric Buffetaut, de l'université de Paris, et ses collègues thaïlandais ont expliqué que ce dinosaure, baptisé Siamotyrannus isanensis, est plus âgé de 20 millions d'années que le dernier tyrannosaure connu et qu'il mesure environ 6,5 mètres, soit le double du tyrannosaure rex.

Nouvelles compressions à Québec

Démembrement des équipes d'avocats spécialisés en environnement

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

ne rejette pas cette analyse, mais elle estime qu'elle ne tient pas la route en matière d'environnement.

Le démembrement des équipes d'avocats-plaideurs spécialisés en environnement, à Montréal et à Québec, est une grave et coûteuse erreur de la part du gouvernement du Québec.

C'est ce que fait valoir l'Association des juristes de l'État (AJE), à l'encontre de la décision du ministère de la Justice de concentrer les activités contentieuses aux directions des Contentieux de Québec et de Montréal.

Déjà, les dossiers en matière d'éducation, d'expropriation et de sécurité du revenu ont été transférés des directions d'affaires juridiques vers les contentieux.

«Il en sera de même des dossiers en matière environnementale traités actuellement par la direction d'affaires juridiques auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune», a écrit Me Jean-Pierre Marcotte, directeur général adjoint des affaires juridiques à ses collègues, le 7 juin.

Le Devoir a obtenu copie de cette lettre.

De plus, le ministère de la Justice a décidé que le réseau des substituts du procureur général assumera dorénavant — dès le début de septembre, en fait — la responsabilité des dossiers en matière pénale en ce qui concerne le volet environnement. Cette décision ferait suite au rapport d'un groupe de travail de juin 1994.

Après avoir expliqué brièvement les modalités des changements, Me Marcotte conclut: «Je ne suis pas sans savoir qu'il s'agit d'un changement important pour plusieurs juristes. Le contexte budgétaire nous impose de prendre ces décisions pour encore mieux centrer notre mandat et celui des affaires criminelles et pénales.»

Cette décision paraît s'appuyer, notamment, sur «la souhaitable polyvalence des plaideurs, l'amélioration des qualités de plaideur des avocats éventuellement rapatriés par les Contentieux et, possiblement, une plus grande homogénéité des services juridiques rendus par les directions d'affaires juridiques des organismes publics», évalue l'AJE. Celle-ci

EN BREF

TAUX DE DÉCROCHAGE AU SECONDAIRE

(PC) — Seulement 67 % des jeunes obtiennent leur diplôme d'études secondaires et ce phénomène de décrochage inquiète au plus haut point des députés de l'Assemblée nationale. La commission parlementaire de l'Éducation a donc décidé de tenter de trouver des solutions bien concrètes pour contrer ce décrochage. La commission tiendra donc des séances spéciales à compter du 27 août à ce sujet. L'opposition a rappelé le caractère non partisan de la démarche puisque neuf députés péquistes et cinq députés libéraux sont membres de la commission parlementaire et que son mandat a été adopté à l'unanimité. Les députés entendront une quarantaine de témoignages sur les façons d'enrayer le décrochage scolaire. Déjà quelques exemples concrets d'initiatives ont été portés à leur attention dont l'école René-Saint-Pierre de Saint-Hyacinthe.

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde



Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos «durs qui durent» ont des poches secrètes et des poches sécuritaires munies de fermoirs en Velcro ainsi que des instructions d'entretien qui ne vous laisseront jamais tomber alors «Faites-leur la vie dure!»

Tilley Endurables
158, av. Laurier ouest
272-7791

TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
1-800-465-4249

UNE OFFRE BLINDÉE!

229\$ par mois*



GOLF CL 1996 LOCATION 2 ANS

Le programme Protection blindée comprend :

- l'entretien gratuit (même les changements d'huile)** ;
- une garantie pare-chocs à pare-chocs** ;
- l'assistance routière 24 heures par jour** ;
- la valeur de rachat garantie.

Ça vous laisse deux ans pour jouer pleinement et en toute sérénité du plaisir de conduire votre Golf.

Système d'alarme et verrouillage central • radio AM/FM cassette • direction assistée transmission manuelle 5 vitesses • moteur 1,8 litre.

* La mensualité ne s'applique qu'au modèle neuf Golf CL 2 portes 1996 à essence, groupe d'options Q.26, pour une location de 24 mois. D'autres termes sont aussi offerts. Un versement initial de 1 500 \$ ou un échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt remboursable de 275 \$ sont requis au moment de la transaction. Le transport est inclus. Préparation en sus. Limite de 40 000 kilomètres. Frais de 0,10 \$ le kilomètre additionnel. Sous réserve de l'approbation de crédit VCI. L'offre est valide pour une période limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus.

** Entretien gratuit pendant 2 ans ou 40 000 kilomètres. Offre comporte des restrictions.

Voir les concessionnaires participants pour tous les détails. Le modèle offert peut différer du modèle présenté. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers pour un véhicule à usage personnel et non commercial.



LES CONCESSIONNAIRES
VOLKSWAGEN

Auto Strasse
5905, ROUTE TRANSCANADIENNE
ST-LAURENT
748-6961

Centre-Ville Volkswagen
324, RUE PEEL
MONTRÉAL
846-1212

Chambly Automobiles
3334, BOUL. TASCHEREAU
GREENFIELD PARK
671-7238

Automobiles André Rivest
839, RUE NOTRE-DAME
RENTYCHY
585-1900

Automobiles Autohaus
1855, AV. DOLLARD
LAVAL
364-2753

Nordest Volkswagen
10395, BOUL. PE-IX
MONTRÉAL
325-3422

Châteauguay Volkswagen
20, BOUL. INDUSTRIEL
CHATEAUGUAY
698-2261

Automobiles E. Lauzon
1384, BOUL. LABELLE
BAINVILLE
430-1480

Automobiles G.M.F.
3050, BOUL. ST-CHARLES
KIRKLAND
694-1378

RIVE-SUD

Haut-Richelieu Volkswagen
370, RUE BERTHER
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
359-4272

Automobiles Lafontaine
2031, BOUL. LABELLE
ST-JEROME
438-4101

Automobiles Popular
5441, RUE ST-HUBERT
MONTRÉAL
274-5471

Antilles Automobiles
649, CHEMIN LAROCQUE
VALLEEFIELD
371-5563

Marcel Synnott Automobile
1200, RUE BOURGOGNE, CHAMBLÉ
BROSSARD
658-6645

Automobiles Le Passant
125, RUE PRINCIPALE
LACHUTE
476-9956

Automobiles Rimar
5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN E.
ST-LEONARD
253-8888

Automobiles B. Duval
400, BOUL. BÉLANGER-THÉRIEN
LONGUEUIL
679-0890

Park Avenue Volkswagen
8805, BOUL. TASCHEREAU OUEST
BROSSARD
656-4811

Butz Automobiles
421, BOUL. SAURE
ST-EUSTACHE
627-4866

Automobiles Stolz
13255, RUE SHERBROOKE EST
MONTRÉAL
642-6242

Automobiles Niquet
1905, BOUL. SIR-WILFRED-LAURIER
RTE 116, ST-BRUNO
653-1553

Volkswagen St-Hyacinthe
16070, RUE ST-LEONIS
ST-HYACINTHE
773-9643

Joliette Volkswagen
1128, RUE PIERRE
JOLIETTE
756-4515

Campbell & Cameron
4050, AV. VERDUN
VERDUN
762-9777

Automobiles Sobric
125, RUE ANNE-VINCENT
VALDREUIL
455-7941

RIVE-NORD

Volkswagen Mascouche
118, MONTÉE MASSON
MASCOUCHE
474-2428

Arbour Automobiles
790, BOUL. DES LACRINTIÈRES, LAKA
343-3422

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél. : (514) 861-4489


Compressions de la Ville dans le sport amateur

Le maire reconnaît son erreur

BRIAN MYLES
 LE DEVOIR

À son retour de voyage, le maire Pierre Bourque a reconnu hier que son administration avait commis une erreur en coupant les vivres aux bénévoles responsables du sport amateur à Montréal.

«Dans la vie, on fait des erreurs. Il faut les corriger quand on les fait. C'est ça qui est important», a expliqué hier M. Bourque, qui a donné le mandat à la conseillère responsable du dossier, Claire Saint-Arnaud, de «régler le problème».

«J'ai donné à Mme Saint-Arnaud le mandat de trouver une entente favorable aux deux parties. Ça va se régler cette semaine», a promis hier M. Bourque.

«On ne peut pas s'aliéner les jeunes», a-t-il ajouté.

Les restrictions de cinq millions de dollars dans le budget des sports et loisirs ont causé bien des remous à l'hôtel de ville pendant l'absence du maire. Au cœur du litige, une ponction de 170 000 \$ dans les salaires versés à quelque 200 arbitres

de soccer et de baseball. Résultat de cette mesure? Les arbitres, pour la plupart des jeunes âgés entre 15 et 18 ans, n'ont pas reçu de salaire depuis le début des activités sportives à la mi-mai.

La Commission sportive Montréal-Concordia, qui représente quelque 10 000 bénévoles du sport amateur et 28 associations régionales sportives dans la métropole, estime qu'elle n'aura pas d'autre choix que d'imposer une tarification de 50 à 100 \$ de plus par enfant si l'administration Bourque ne revient pas sur sa décision.

La semaine dernière, des centaines de bénévoles et de jeunes ont manifesté devant l'hôtel de ville, dénonçant les coupes de l'administration Bourque. Après des semaines de négociations pour obtenir un moratoire d'un an, la Commission sportive venait d'obtenir une fin de non-recevoir de la part de la conseillère Saint-Arnaud.

Des jeunes d'à peine une dizaine d'années ont alors brandi des pancartes, crucifiant le maire Bourque sur la place publique. Deux

conseillers de l'équipe au pouvoir, Hubert Deraspe et Daniel Boucher, ont même exposé leur dissidence au grand jour.

Demande de moratoire

Hier, le maire a tenu à rassurer les jeunes adeptes du soccer et du baseball. «Ne vous en faites pas, tout ça va se régler.»

Les représentants de la Commission sportive Montréal-Concordia et Mme Saint-Arnaud doivent se rencontrer ce soir vers 17h30 pour tenter de dénouer l'impasse.

La directrice de la Commission sportive, Brigitte Frot, a déjà indiqué qu'elle n'accepterait rien de moins qu'un moratoire d'un an sur les coupes.

«Sinon, le maire trouvera beaucoup de bénévoles, de parents et de jeunes mécontents sur son passage cet été», a-t-elle averti.

Mme Frot estime par ailleurs qu'une certaine incohérence prévaut entre le discours et les gestes du maire. Elle se demande s'il ne tente pas de se défilier de ses engagements pour la jeunesse.

De son côté, le maire Bourque a refusé de porter le chapeau pour les coupes dans le sport amateur. Il a indiqué que ce dossier était de la responsabilité de Claire Saint-Arnaud. «Vous savez, moi, je délègue, s'est justifié M. Bourque. Je ne peux pas tout décider [...] Je fais confiance à mes gens.»

M. Bourque s'est cependant gardé de blâmer trop sévèrement Mme Saint-Arnaud pour son attitude avec les bénévoles du sport amateur.

«Il y a des coupures qui doivent être faites, a-t-il dit. On doit réduire le fardeau fiscal des Montréalais. C'est essentiel. Il y a des sacrifices à faire pour tout le monde.»

Ironie du sort, M. Bourque agissait hier à titre de président d'honneur du Colloque de Montréal loisirs et jeunes. Dans son discours, le maire a fait état de l'intention de son équipe de «donner à notre jeunesse un espoir».

Il a par la suite conclu que la Ville devait partager, avec les jeunes, les bénévoles et le privé, la gestion des parcs et des équipements de la métropole.

Pacte fiscal avec Québec

Bourque contredit Forcillo

BRIAN MYLES
 LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a contredit hier son responsable des finances publiques, le conseiller Sammy Forcillo, au sujet de la négociation d'un pacte fiscal avec Québec.

M. Forcillo révélait mardi au *Devoir* que la Ville réclamait un pacte fiscal de 60 millions de dollars au gouvernement du Québec en 1997, question de venir à bout de ses problèmes financiers.

Pour atteindre ce chiffre magique, l'argentier de la Ville suggérerait que Québec prélève à la source un impôt annuel de 100 \$ à chaque banlieusard qui emprunte les ponts pour venir travailler à Montréal. A moins de rétablir tout simplement le péage sur ces mêmes ponts, avait suggéré M. Forcillo.

Hier, M. Bourque a rejeté les suggestions de son responsable des finances.

«M. Forcillo a mentionné ça, a lancé M. Bourque sur un ton désintéressé. Moi, je n'entends pas y aller de cette façon, parce que Montréal est un tout.»

Sans avancer de chiffre, le maire a néanmoins reconnu la nécessité pour la métropole d'obtenir un pacte fiscal. «C'est une priorité, a-t-il dit. Montréal assume des responsabilités métropolitaines. Montréal a des problèmes. On a mis sur la table tellement de dossiers et on connaît tellement la réalité maintenant [...] Il faut que Québec comprenne ça.»

Le maire ne place cependant pas le pacte fiscal au rang de ses plus importantes préoccupations.

«La plus grande priorité, c'est d'ob-

tenir la capacité de gérer la Ville, de modifier la Charte, si possible, pour faire du partenariat [...] Ça nous prend plus de marge de manœuvre», a expliqué M. Bourque, qui s'est plaint à maintes reprises de la rigidité des conventions collectives de certaines catégories d'employés municipaux.

«Le pacte fiscal, c'est simplement une façon de rétablir une forme d'équité, a ajouté M. Bourque. C'est à court terme.»

Selon le chef du RCM, André Lavallée, de telles déclarations démontrent que le maire accorde peu d'importance à la conclusion d'un pacte fiscal avec Québec. «C'est une attitude complètement irresponsable», tranche le chef de l'opposition officielle.

«Pierre Bourque est complètement à côté de la plus grande priorité des Montréalais, c'est-à-dire donner à Montréal des façons d'agir de manière équilibrée sans être obligé de sacrifier tous les services à la population», ajoute M. Lavallée.

A ce jour, le gouvernement a consenti une aide de 33 millions seulement à la Ville de Montréal pour l'année prochaine. Le vice-président du comité exécutif, Sammy Forcillo, tentera de soutenir dans les semaines à venir un montant additionnel de 27 millions à Québec.

La Ville se retrouve dans une impasse financière particulière, attribuable aux faits que ses revenus dépendent à 83 % de l'impôt foncier et que la valeur de ses immeubles résidentiels a chuté de 9 % en moyenne pour le rôle 1995-96-97. L'administration Bourque évalue par ailleurs à 200 millions les iniquités fiscales subies par les Montréalais. C'est pour ces raisons qu'elle réclame un pacte fiscal.

Le RCM dénonce l'octroi d'un contrat sans appel d'offres

BRIAN MYLES
 LE DEVOIR

Le chef du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), André Lavallée, a dénoncé «vigoureusement» hier ce qui lui apparaît comme «une tentative» du maire Pierre Bourque d'accorder un contrat «sans appel d'offres, à l'encontre de la loi».

Le maire voudrait en effet convaincre ses collègues du comité exécutif d'octroyer un contrat professionnel de 500 000 \$ à une firme informatique, Softkit Technologies, sans procéder à un appel d'offres.

Le principal actionnaire de Softkit Technologies, le Groupe CGI, est représenté au sein d'un sous-comité des «sages» pour la relance de Montréal, mis sur pied par M. Bourque. Ce sont du moins les informations révélées hier par le quotidien *La Presse*.

Selon André Lavallée, l'attitude de Pierre Bourque dans ce dossier est inacceptable et inexcusable. «Les lois doivent s'appliquer à tout le monde, y compris le maire de Montréal», a-t-il dit.

«En agissant de la sorte, le maire

ouvre éventuellement la porte toute grande au favoritisme», estime le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, qui demande maintenant au ministre des Affaires municipales de faire la lumière sur toute cette affaire.

Le maire Bourque soutient pour sa part que l'octroi du contrat de 500 000 \$ à Softkit Technologies s'inscrit dans le cadre d'une entente de deux millions de dollars conclue sous l'ancienne administration Doré.

Le maire Bourque a par ailleurs procédé hier à l'inauguration d'un tout nouveau service administratif: le Bureau des projets d'investissement de Montréal.

Le Bureau, mis en place pour les gens d'affaires prêts à investir un million de dollars et plus dans la métropole, regroupera des experts de quatre services de la Ville: habitation, urbanisme, permis et inspections. Le Service du développement économique sera maître d'œuvre du projet.

Par l'entremise de ce guichet unique, l'administration Bourque espère en arriver à «une plus grande cohésion et une efficacité accrue dans l'analyse des dossiers».

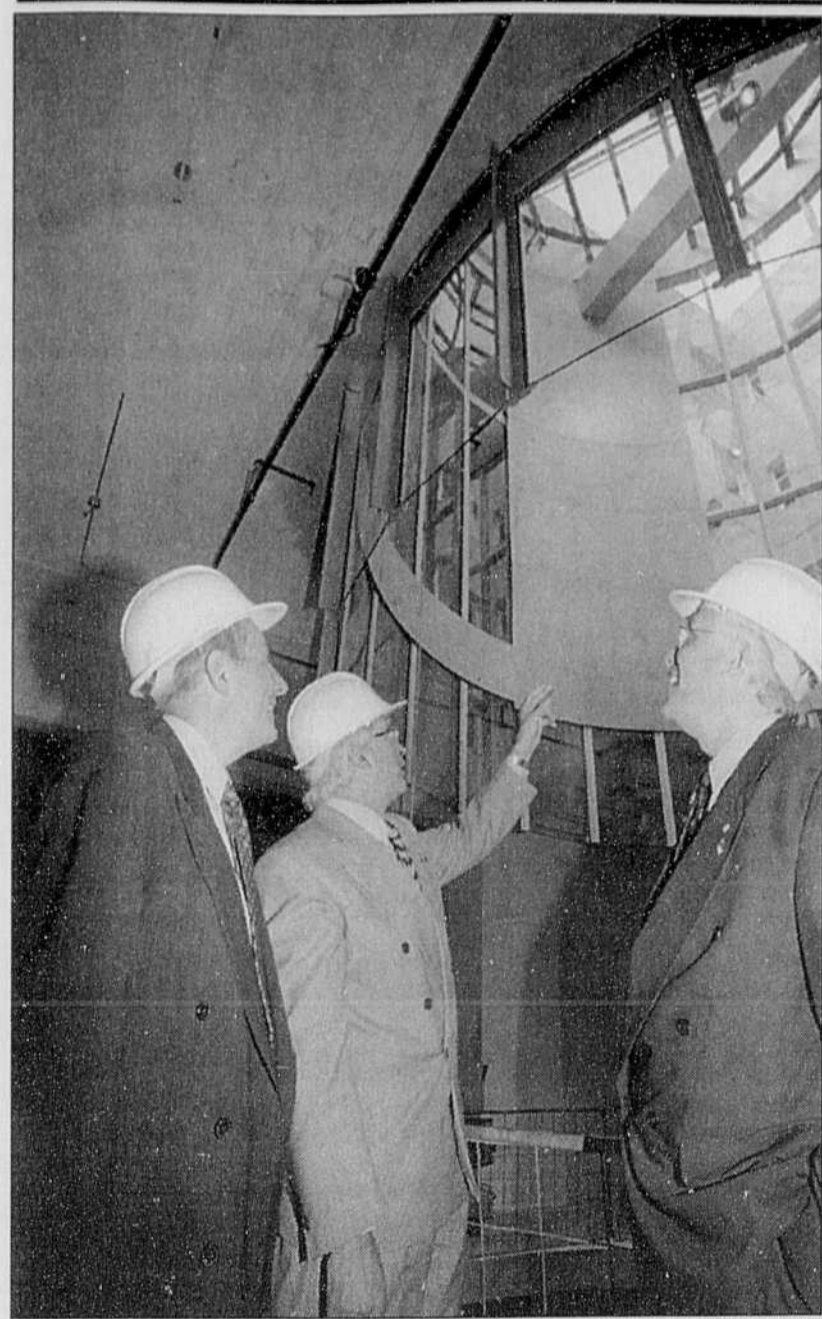


PHOTO JACQUES GRENIER
 Jean-Marie Toulouse, directeur de l'École des HEC, montre à Jean Saine, président de l'Opération Carrefour HEC et président de Saine Marketing, et Serge Saucier, président de Raymond, Chabot, Martin, Paré, un puits de lumière dans le nouvel édifice de l'École des HEC du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Lancement d'Opération Carrefour

L'École des HEC se prépare à déménager

FRANÇOIS NORMAND
 LE DEVOIR

L'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal, qui emménagera dès la fin août dans son nouvel édifice du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, a procédé hier au lancement de son programme de commandites appelé Opération Carrefour HEC.

Ce nouveau programme va permettre aux entreprises d'associer leur nom à celui de l'École des HEC pour une période de 25 ans en commanditant l'une de ses nombreuses salles — ces dernières prendront le nom des commanditaires.

Pour ce faire, les HEC ont mis en vente des locaux de leur nouvel édifice — les salles de classe (de 50 000 à 100 000 \$ l'unité), la bibliothèque (un million), l'amphithéâtre (750 000 \$) — pour un montant total avoisinant les cinq millions. Les entreprises intéressées auront cinq ans pour effectuer les paiements en entier.

D'ores et déjà, «la moitié des locaux disponibles ont déjà été vendus», a annoncé le président de l'Opération Carrefour HEC, Jean Saine, président de Saine Marketing inc. De plus, les diplômés et le personnel des HEC pourront acheter l'une des 1200 dalles du grand hall d'entrée, pour un montant de 750 \$, sur lesquelles seront indiqués leur nom de même que l'année de leur graduation, le cas échéant.

L'École entend bien investir les sommes générées par le programme Opération Carrefour HEC, notamment dans l'acquisition de moyens didactiques et électroniques de pointe et de capacités de recherche de premier ordre afin de poursuivre l'enseignement de très haute qualité qui a fait [la réputation de l'École des HEC] jusqu'à maintenant».

En marge du programme, l'École souhaite associer son nom à celui d'une personnalité ou d'une entreprise prestigieuse afin de «baptiser» officiellement son nouvel édifice. Plusieurs personnes et groupes ont déjà manifesté leur intérêt à ce sujet, a mentionné M. Saine, tout en précisant que cette «visibilité» se chiffrerait à tout près de cinq millions.

L'architecture innovatrice du nouveau bâtiment, à la fois sobre et audacieuse, a été imaginée par l'architecte montréalais Dan S. Hanganu. Le nouvel édifice a été construit dans l'esprit d'offrir aux étudiants «une relation de complicité avec la nature», a-t-il expliqué. La forme de l'édifice se rétrécit dans sa partie centrale pour faire place au bois du collège Brébeuf. On se rappellera de la controverse suscitée, en 1993, lors du début des travaux de construction du nouvel édifice. Des groupes de citoyens étaient montés aux barricades contre ce projet qui mettait en danger le bois du collège Brébeuf, qui a, pour plusieurs, une grande valeur patrimoniale associée au mont Royal.

BOUTIQUE


 L Y N N E
 L'ESPÉRANCE

1402 Beaubien (angle Garnier)

278-4292

**50%
 SOLDE**
**SUR
 MARCHANDISE
 PRINTEMPS/ÉTÉ**

 Fermé pour vacances
 du 30 juin au 15 août

 L Y N N E
 L'ESPÉRANCE

 ouvre une deuxième boutique
 pour mieux vous servir.


Venez profiter des rabais de

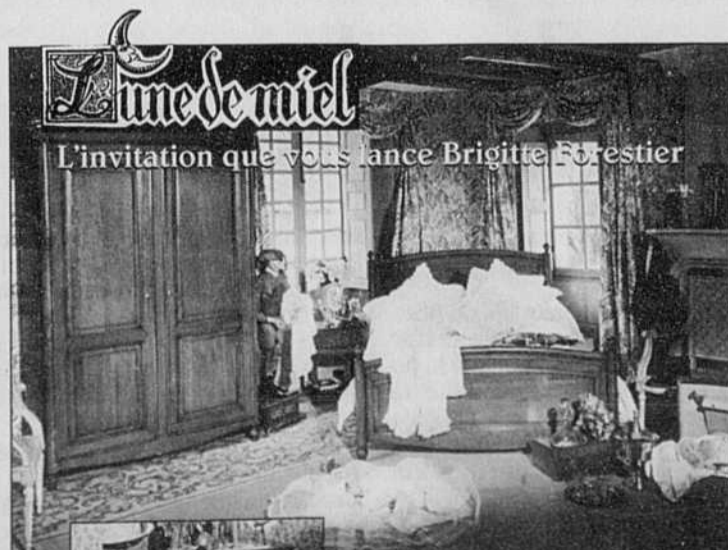
50%

et plus tout l'été

 ...L'AUTRE
 BOUTIQUE

6551 Beaubien (angle Langellier)

253-0731

 Lynne L'Espérance...
 L'autre boutique


Collection en merisier massif patinée à l'ancienne.

**PRIX SPÉCIAL
 DE
 LANCEMENT**

 LIT QUEEN - COMMODE - CHEVET
 PRIX RÉG. 7 861 \$ POUR **5 499 \$**

 LIT QUEEN - COMMODE - 2 CHEVETS - ARMOIRE
 PRIX RÉG. 13 809 \$ POUR **9 499 \$**

 Cet été, venez visiter notre boutique et
 constatez par vous-même la grande qualité de nos produits

 LA GALERIE ART SÉLECT INC.
 6810, St-Denis
 Montréal (Québec) H2S 2S2
 Tél. : (514) 273-7088
 Fax : (514) 270-8679

 dolce
UOMO

 HABITS ITALIENS
 LORO PIANA / CERRUTI

SUPER VENTE

sur nos habits

 Jusqu'à **50%** de rabais

Matinique D-U-B-U-C

VALENTINO

URSUS - LUBIAM

DENOMME

VINCENT

 383, St-Jacques O.
 Centre de Commerce Mondial
 281-7999

 277, av. Laurier O. 5107, av. du Parc
 277-7558


LE DEVOIR

POLITIQUE

Prêt pour des élections générales cet automne

Le Bloc reprend le bâton du pèlerin

Gauthier invite ses députés à aller expliquer le projet souverainiste au Canada anglais

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

La réorganisation consécutive au départ de Lucien Bouchard étant à peu près terminée, le Bloc québécois veut se remettre à la tâche d'expliquer le projet souverainiste au Canada anglais.

Bien que le chef du BQ, Michel Gauthier, ait fait de la nécessité de parler d'abord aux Québécois la priorité de sa campagne à la direction du parti, l'hiver dernier, «on va entreprendre des actions dès l'automne, on va aller à l'extérieur», a-t-il promis hier au moment de dresser le bilan de la session qui s'achève aux Communautés.

M. Gauthier a indiqué que le Bloc a reçu plusieurs invitations à participer à des colloques et congrès, et «l'idée va être d'identifier quelques grandes tribunes pour aller porter notre message» en plus d'encourager les députés à se rendre dans le reste du pays. «Je ne vous dis pas

que nos 53 députés vont partir avec leur valise de commis-voyageur, mais il va y avoir des actions importantes de menées pour que ce rôle du Bloc soit rempli», a-t-il dit.

On se souviendra que M. Bouchard s'était rendu à quelques reprises au Canada anglais à titre de chef du Bloc, des déplacements qui ont chaque fois soulevé une certaine controverse. Cet aspect du mandat du BQ avait toutefois été mis sous le boisseau dans l'après-référendum et alors que l'équipe Gauthier s'installait aux commandes non sans quelques problèmes de parcours.

M. Gauthier, qui a fait des progrès notables mais a de son propre aveu une maîtrise encore «rudimentaire» de l'anglais, a d'ailleurs fait savoir qu'il suivrait des cours d'immersion pendant l'été afin de «faire une présence acceptable» en langue seconde.

À cet égard, le leader bloquiste a soutenu que son parti avait adéquatement joué son rôle d'opposition officielle sous sa gouverne, en ne se li-

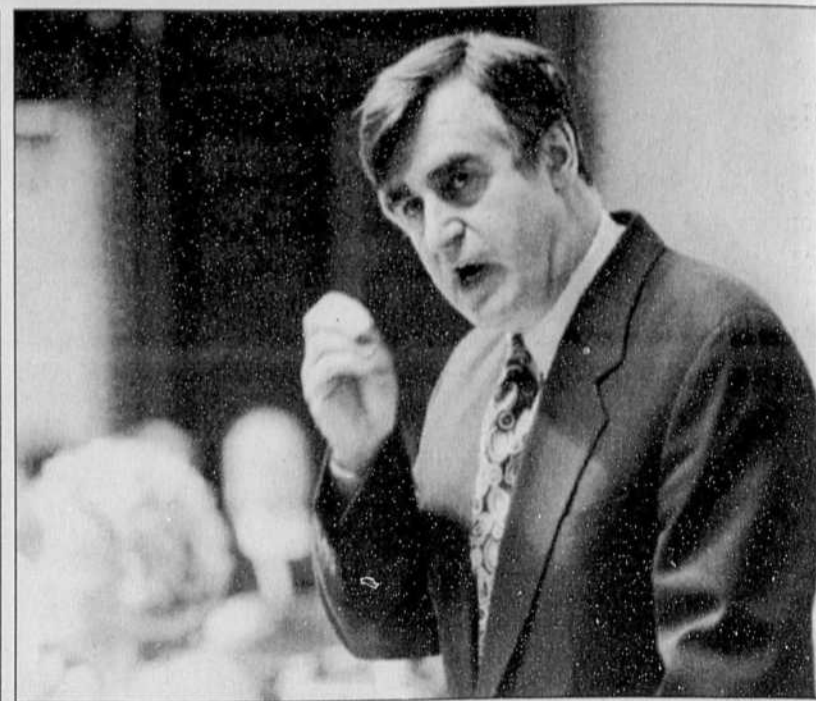
mitant pas aux questions québécoises post-référendaires (plan B, intervention d'Ottawa dans la cause de Me Guy Bertrand, etc.), mais en «taillonnant le gouvernement» dans des dossiers pancanadiens comme les fiducies familiales, les droits de la personne (discrimination contre les gays), la TPS, la formation de la main-d'œuvre et la réforme de l'assurance-chômage. Le tout alors que le Bloc maintenait son niveau de popularité dans les sondages et fourbisait ses armes afin d'être prêt pour des élections générales qui pourraient avoir lieu dès l'automne.

Par ailleurs, M. Gauthier a soutenu que le BQ devait préserver son autonomie par rapport au Parti québécois et au gouvernement du Québec. Cette distance s'est manifestée à quelques reprises récemment alors que le Bloc se démarquait de Québec sur les fronts de l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre, de la formation de la main-d'œuvre et de la participation de M. Bouchard à la rencontre des premiers

ministres qui débute aujourd'hui. (Au moment où ce dernier se faisait tirer l'oreille, M. Gauthier se disait en désaccord avec la politique de la chaise vide.)

«Il est important que nous [BQ et PQ] ayons des actions convergentes quant à la défense des intérêts du Québec. [Mais] qu'une position [du Bloc] soit quelque peu nuancée par rapport à ce qui se passe à Québec, ce sont des choses qui arrivent tous les jours en politique.»

«On ne fera pas d'exercices extraordinaires de concentration quotidienne avec des grands spécialistes afin que notre position ne diverge jamais d'un centimètre de celle du gouvernement du Québec. Absolument pas. On a les mêmes croyances, les mêmes objectifs, les mêmes militants dans bien des cas, il est donc probable que l'ensemble des positions soient très semblables. Mais il peut arriver qu'il y ait des différences, et on ne vise pas à ce qu'il n'y en ait pas du tout», a dit M. Gauthier.



Le premier ministre Lucien Bouchard, que l'on voit ici prenant la parole à la clôture de la session de l'Assemblée nationale, hier, s'est fait décerner de bien mauvaises notes par Alliance Québec.

Bouchard coule l'examen d'Alliance Québec

Le gouvernement obtient la note de passage dans un seul domaine, les commissions scolaires linguistiques

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le gouvernement Bouchard a coulé l'examen de fin de session d'Alliance Québec pour avoir alourdi le fardeau fiscal des plus défavorisés et brimé les droits de la minorité anglophone.

Le président de ce groupe de pression de la communauté anglophone, Michael Hamelin, a entrepris la coutume et présenté hier à la presse le bulletin de la classe politique au pouvoir. Il en ressort que le gouvernement a obtenu la note de passage dans une seule matière, alors qu'il a échoué dans les six autres.

Dans un premier temps, Alliance Québec félicite Lucien Bouchard et sa ministre de l'Éducation, Pauline Marois, pour avoir eu le courage de proposer la mise en place de commissions scolaires linguistiques. «C'est un dossier difficile et aucun des gouvernements précédents n'est parvenu si près de trouver une solution.»

C'est tout ce que Michael Hamelin avait à dire de flatterie à l'endroit du gouvernement péquiste. Les réprimandes sont nombreuses et le réquisitoire est accablant: ■ un sondage effectué par CROP du 22 au 27 mai indique que 76 % des Québécois croient que tous les anglophones résidant au Québec devraient avoir le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Alliance Québec reproche à Lucien Bouchard d'avoir fait fi de la volonté populaire et d'avoir renié les promesses d'ouverture qu'il avait faites à la communauté anglophone au théâtre Centaur.

■ L'instabilité politique, le refus des souverainistes d'accepter le résultat du référendum provoque l'exode des jeunes anglophones. Il en résulte que la proportion des aînés au sein de cette communauté s'accroît rapidement. «Plusieurs de nos membres sont profondément bouleversés par

le programme gouvernemental visant à obliger les aînés à contribuer à un programme universel d'assurance-médicaments qui viendra taxer les plus démunis.»

■ La décision du gouvernement de ne plus consentir de prêts aux étudiants qui désirent parfaire leurs études à l'extérieur du Québec constitue de la discrimination à l'endroit des jeunes anglophones, qui en retiennent un message d'intolérance, estime Alliance Québec.

■ Le gouvernement a fermé des hôpitaux et coupé les fonds à des institutions scolaires. Il s'en prend aux bénéficiaires de l'aide sociale et ne parvient pas à financer un programme équilibré d'assurance-médicaments pour les aînés ou encore un programme alimentaire pour les enfants. Il est incapable d'améliorer la qualité de l'enseignement du français dans les écoles. Dans ce contexte, Alliance Québec ne comprend pas comment il a trouvé des millions de dollars pour couvrir le coût de la police de la langue, soulignant que même la présidente de l'Office de la langue française était opposée à la remise sur pied de la Commission de protection. «Il s'agit d'intolérance, de gaspillage.»

■ Alliance Québec ne comprend pas non plus que Lucien Bouchard et Serge Ménard persistent à soutenir que le français est la «langue commune» à Montréal, alors que les trois quarts des Québécois considèrent que la ville est bilingue. «Ils ont échoué le test de la réalité.»

■ Lors du référendum du 30 octobre, des milliers de Québécois ont été privés de leur droit de vote; des milliers de bulletins de vote ont été rejetés. Michael Hamelin estime que le gouvernement a lamentablement échoué dans cette cause en refusant d'instituer une enquête indépendante sur cette fraude électorale. Alliance Québec continuera de faire pression, tiendra d'autres manifestations et fera circuler une pétition pour convaincre le gouvernement d'agir.

Conférence des premiers ministres

Mercredi est déçu d'avoir été exclu

Le premier ministre ontarien, lui, est prêt à parler Constitution

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — En excluant les leaders autochtones de la conférence des premiers ministres et des discussions sur le renouvellement de la fédération, le gouvernement fédéral encourage les Premières Nations à opter pour la souveraineté.

«Si on ne peut pas participer à la nouvelle fédération, quelles sont nos options? Peut-être devons-nous créer notre propre structure gouvernementale et avoir notre propre souveraineté sur nos propres territoires», a soutenu hier le chef de l'Assemblée des Premières Nations Ovide Mercredi.

Il a avoué qu'il ignorait comment réaliser un programme semblable en dehors du cadre constitutionnel. «On prendra quelques leçons de Lucien Bouchard. On verra comment il s'y prend, et si ça marche, on fera la même chose», a-t-il dit avec un brin d'ironie.

Personnellement, il préfère poursuivre les pourparlers constitutionnels car, à son avis, la souveraineté est source de conflits. Par contre, il tient à avertir Ottawa que le sentiment d'aliénation éprouvé par les autochtones «les amène à songer à la souveraineté» et à se radicaliser.

Le premier ministre Chrétien a refusé d'inviter les leaders autochtones à la rencontre d'aujourd'hui car, selon lui, «aucune proposition se rapportant directement aux droits des peuples autochtones du Canada ne sera à l'étude».

M. Mercredi a répliqué que la for-

mule d'amendement et le renouvellement de la fédération figuraient à l'ordre du jour.

Selon lui, les leaders autochtones doivent être partie prenante de toutes discussions, administratives et constitutionnelles, pouvant modifier l'équilibre des pouvoirs au Canada, comme le prévoyait l'accord constitutionnel de 1983 sur les droits autochtones. Il a aussi fait remarquer que le programme de réformes constitutionnelles inscrit dans cet accord n'a toujours pas été réalisé.

La stratégie des petits pas du premier ministre Chrétien ne peut, par ailleurs, justifier l'exclusion des autochtones car chaque changement économique ou social peut avoir un effet sur eux, a-t-il souligné avant d'accuser Ottawa de poursuivre une politique d'assimilation.

L'insistance de M. Mercredi n'a rien donné. Le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin a confirmé hier la décision du premier ministre. Par contre, il pense que la formule d'amendement ne peut être changée sans la participation des autochtones.

Les autochtones vont se faire entendre quand même en faisant résonner leurs tambours tout au long de la conférence.

Harris

Par ailleurs, le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a déclaré hier qu'il ne s'éclipsera pas si on discute d'amendements constitutionnels aujourd'hui à Ottawa.



Ovide Mercredi

Mais M. Harris parie que les sujets abordés lors de la conférence seront plutôt d'ordre économique. Il s'attend même à ce que les premiers ministres signent une entente de principe dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre.

Entente à laquelle Lucien Bouchard, le premier ministre souverainiste, pourrait souscrire, avance-t-il. «J'espère que M. Bouchard [acceptera l'entente], a déclaré hier M. Harris, à son entrée à Queen's Park. Quand je lui en ai parlé lors de notre rencontre à Québec, il était généralement favorable à la direction prise par [le ministre fédéral] Doug Young.»

Ce printemps dernier, Ottawa a promis de remettre une partie du

champ de la formation de la main-d'œuvre aux provinces.

Après avoir jugé l'entente insuffisante, entre autres parce qu'elle n'accordait pas la compétence exclusive au Québec, le gouvernement Bouchard a salué l'initiative fédérale, la qualifiant de «pas dans la bonne direction».

Le premier ministre de l'Ontario fait remarquer quant à lui que des accords du genre constituent une meilleure façon de renouveler le pays que les traditionnels pourparlers constitutionnels.

«Il faut essayer de faire de «petits pas» dans des domaines où nous pouvons démontrer à tous les Canadiens, incluant les Québécois, que nous pouvons restructurer le Canada, de faire fonctionner le pays. Il faut saisir ces occasions, c'est dans l'intérêt nationaux», estime M. Harris.

«Si on peut avoir des ententes de principe sur un certain nombre de domaines de compétence partagée, en commençant par la main-d'œuvre [...], ce serait un départ fort productif», a-t-il poursuivi.

M. Harris promet toutefois de ne pas quitter la table si le sujet de la Constitution est soulevé: «Je resterais assis, même si je suis seul avec le premier ministre canadien.»

Mais il est «non probable», selon lui, que la question d'un droit de veto pour le Québec soit abordée. Ce droit de veto a pourtant été promis par M. Chrétien aux Québécois l'automne dernier, à la veille du référendum sur la souveraineté.

La Commission des droits dénonce le projet Harel

Baisser l'allocation-logement brimera les droits des assistés sociaux

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse se prononce contre l'intention de la ministre Louise Harel de réduire l'allocation-logement actuellement versée aux assistés sociaux.

Dans un avis transmis au *Devoir* hier, la Commission affirme que la modification annoncée par Mme Harel «aura pour effet un appauvrissement des ménages les plus défavorisés de notre société».

Elle ajoute que cette modification «est donc susceptible de contrevenir aux dispositions de l'article 45 de la Charte des droits et libertés de la personne si elle ne s'accompagne pas d'autres mesures d'allègement du fardeau du loyer pour les groupes les plus démunis».

L'article 45 de la Charte prévoit que «toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent».

Mme Harel a publié dans la *Gazette officielle* récemment un projet

de règlement, soumis à consultation, qui aurait pour effet de réduire de 90 à 60 \$ par mois le plafond de la prestation spéciale afin d'épargner quelques millions de dollars par année.

La Commission note que la «condition sociale», soit le fait d'être assisté social, d'avoir des revenus faibles ou d'avoir un emploi instable, est déjà le motif le plus souvent invoqué (avec la race) pour refuser un logement aux personnes qui portent plainte à la Commission pour discrimination dans le domaine du logement.

Elle constate que le secteur privé ne parvient pas à créer les conditions d'accès équitable à un logement, un droit pourtant reconnu par le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel le Québec a adhéré le 21 avril 1996. La Commission évalue que la part des revenus consacrée au loyer par les assistés sociaux oscille entre 40 et 67 %.

La Commission suggère au gouvernement d'examiner dans son ensemble le problème de l'accès au logement pour les personnes démunies et de proposer, à la suite de consultations, des solutions de rechange au marché privé et aux actions actuelles de l'État.

Les adieux d'Allan MacEachen

LINDA DROUIN
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le sénateur libéral Allan MacEachen a fait ses adieux hier à la vie politique et ses collègues de tous les partis n'ont pas manqué de souligner son excellent travail pendant 43 ans au Parlement, où il est considéré comme un parlementaire émérite et un champion de la justice sociale.

Des sénateurs libéraux, ainsi que beaucoup de conservateurs auxquels il a fait face pendant les 12 dernières années à la Chambre haute, ont passé plusieurs heures à rappeler sa carrière politique qu'il a commencé lorsqu'il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes, en 1953.

Joyce Fairbairn, la leader libérale au Sénat, a déclaré que M. MacEachen était «le meilleur et le plus éloquent parlementaire qu'on ait jamais connu dans les deux Chambres».

Elle l'a dépeint comme le «vrai père de l'assurance-maladie» pour le rôle qu'il a joué en tant que ministre de la Santé dans les années 1960, en organisant le système d'assurance-maladie du Canada.

«Il a passé sa vie à essayer d'éviter que les citoyens n'aient à subir de rudes épreuves et l'insécurité», a dit le sénateur libéral Alasdair Graham, qui

autrefois avait eu M. MacEachen comme professeur à l'université Saint-François-Xavier, à Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

Fils d'un mineur de l'île du Cap-Breton, M. MacEachen n'a jamais oublié les besoins des gens de sa circonscription, a ajouté M. Graham.

M. MacEachen jouissait d'une telle popularité auprès de ses électeurs du Cap-Breton que «je n'ai jamais réussi à convaincre ma parenté de voter pour quelqu'un d'autre qu'Allan J.», a indiqué le sénateur John Buchanan, l'ancien premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse.

M. MacEachen a été battu seulement une fois aux élections — le balayage de John Diefenbaker, en 1958.

Lorsque Pierre Trudeau était premier ministre, M. MacEachen s'est vu confier divers postes au cabinet, y compris ceux de ministre des Affaires extérieures et des Finances, où on se souvient encore de lui à cause du budget désastreux de 1981 que le gouvernement avait été forcé de retirer et de réviser.

Mais comme stratège, il n'a jamais manqué d'idées. C'est à M. MacEachen qu'on attribue le mérite d'avoir managé la chute du gouvernement conservateur de Joe Clark, en 1979, et le retour subséquent de M. Trudeau au pouvoir.



Allan MacEachen

EN BREF

ESPIONS SOUS SURVEILLANCE

(PC) — Le Canada s'est doté d'un nouvel instrument pour surveiller les activités du Centre de sécurité des télécommunications (CST), accusé par certains de faire preuve d'un peu trop de zèle dans ses opérations au pays. Claude Bisson, un ancien juge en chef de la Cour d'appel du Québec, aura à l'œil les activités de ce service fédéral d'espionnage électronique, a annoncé hier aux Communautés le ministre de la Défense, David Collenette. L'Agence de renseignement électronique est souvent accusée depuis cinq ans d'avoir perdu le contrôle de ses opérations et d'espionner des Canadiens ou des partenaires commerciaux. Déjà, les activités du Service canadien du renseignement de sécurité sont supervisées par le Comité de surveillance des activités de renseignement, qui en réfère au Parlement.

30 MILLIONS DE CANADIENS

(PC) — La population canadienne devrait franchir le cap des 30 millions au cours de l'été, indique Statistique Canada. Le 1^{er} juillet, jour de la fête du Canada, le pays devrait compter

quelque 29 955 000 citoyens. En août ou septembre, le seuil des 30 millions de Canadiens devrait avoir été franchi, si on se fie au taux de natalité actuel. Entre le 1^{er} juillet 1994 et le 1^{er} juillet 1995, la population s'est accrue de 1,2 %. Durant la même période, celle du Mexique a augmenté de 1,8 %, et celle des États-Unis, de moins de 1,0 %.

BOUCHARD AVEC ÉQUIPE CANADA

(PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard n'écarte plus la possibilité de se joindre à *Equipe Canada* dirigée par son homologue fédéral Jean Chrétien à l'occasion du prochain voyage prévu en janvier en Corée du Sud, en Thaïlande et aux Philippines. M. Bouchard a confirmé avoir reçu une lettre d'invitation à laquelle il n'a pas encore répondu parce qu'il ne sait pas vraiment si ce voyage «sera efficace au plan de la création d'emplois». «J'attends les résultats d'une analyse de l'efficacité des derniers voyages au chapitre de la création d'emplois, a-t-il affirmé hier, et j'attends que l'on m'indique s'il peut y avoir des retombées positives pour la création d'emplois au Québec. Je devrai donc regarder tout cela avant de prendre une décision», a-t-il ajouté.

LE DEVOIR

LE MONDE

E N B R E F

HAÏTI RÉITÈRE SES DEMANDES

Port-au-Prince (AFP) — Le gouvernement haïtien a appelé hier qu'il avait déposé auprès du gouvernement américain une «demande formelle d'extradition» concernant Emmanuel Constant, ex-responsable du FRAPH (Front pour l'avancement et le progrès haïtien, proche du régime militaire déchu), libéré vendredi sous condition par les autorités américaines. M. Constant reste cependant sous la menace d'une expulsion, selon l'ambassadeur des États-Unis en Haïti, William Swing. Haïti maintient également sa demande «de restitution intégrale et en l'état de tous les documents, photographies et cassettes enlevés par les soldats américains de la force multinationale en septembre 1994 au quartier général des forces armées, à la police de Port-au-Prince et au local du groupe terroriste FRAPH». La demande de rapatriement de ces archives demeure un point de vive friction diplomatique entre Washington et Port-au-Prince.

MYSTÉRIEUX BIENFAITEUR

New York (AFP) — Un mystérieux donateur a envoyé 100 000 dollars à l'ONU pour l'aider à surmonter ses «graves problèmes financiers». Cette personne, dont l'identité et la nationalité n'ont pas été révélées «à sa demande», est un ancien fonctionnaire de l'ONU ayant servi notamment dans le cadre de la mission établie lors de la crise de Suez (1956-57), a simplement précisé le porte-parole de l'ONU Ahmad Fawzi. Dans une lettre accompagnant sa «modeste contribution», le donateur a déclaré souhaiter que l'argent soit utilisé «pour le bien-être de Casques bleus là où on a le plus besoin d'eux». L'ONU traverse depuis un an une crise financière sans précédent. Les États membres de l'organisation ont des retards de paiement s'élevant au total à 2,6 milliards de dollars.

INONDATIONS AU YÉMEN

Aden (Reuter) — Au moins 123 personnes sont mortes dans les inondations qui ont dévasté le Yémen et 100 autres sont portées disparues, indique hier un rapport officiel. Les inondations et les pluies torrentielles ont tué 83 personnes dans la région de Shabwa et 40 à Marib. D'après le dernier rapport, la catastrophe a causé pour plus de 200 millions de rials (1,8 million de dollars) de dégâts au barrage de Marib. Des centaines de Yéménites ont perdu leurs maisons et les provinces de l'est du pays ont été ravagées. Le Yémen a fait appel lundi à l'aide internationale.

ULSTER: ON PARLE

Belfast (AFP) — Les négociations multipartites sur l'Irlande du Nord ont repris hier à Belfast, dans une atmosphère rendue pesante par l'attentat de Manchester, et sur un rythme toujours ralenti par les tentatives unionistes de museler les pouvoirs du président Mitchell. Par ailleurs, les premiers ministres britannique et irlandais, John Major et John Burton ont réaffirmé leur détermination à poursuivre les pourparlers ainsi que leur position commune à l'égard du Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA.

L'assassinat d'Aldo Moro

Les confessions d'un ancien terroriste

Rome (AFP) — Un ex-membre des Brigades rouges, mouvement terroriste d'extrême gauche actif en Italie dans les années 1970, a raconté hier devant un tribunal de Rome l'assassinat en 1978 de l'ancien chef de gouvernement démocrate-chrétien Aldo Moro auquel il a participé.

Germano Maccari, arrêté en 1993 sur dénonciation de l'ex-militante des B.R. Adriana Farranda, a avoué qu'il était un des quatre membres du commando qui avait détenu Aldo Moro pendant 55 jours dans une «cellule» installée dans un appartement romain. Il a cependant nié être l'auteur de l'exécution qui avait été jusque là racontée par des personnes n'y ayant pas participé.

Adriana Farranda avait affirmé que Mario Moretti, membre fondateur des B.R. et cerveau de l'enlèvement du dirigeant démocrate-chrétien, avait tiré une première rafale de balles sur Aldo Moro mais que le coup de grâce avait été tiré par Maccari.

Maccari a commencé le récit de ces événements, qui n'ont cessé de

tourmenter l'Italie, en affirmant qu'il «était opposé à l'assassinat d'Aldo Moro mais que les B.R. raisonnaient seulement en termes politiques et lui avaient dit qu'il y avait une guerre [contre l'Etat] et qu'il fallait la gagner».

«Il s'était résigné»

«Mario Moretti nous avait communiqué la décision de la direction nationale des B.R. le 8 mai. Il avait dit qu'il s'en occuperait lui-même mais que je devrais l'assister. Le matin du 9 mai, on fit lever Aldo Moro très tôt, on lui remit ses vêtements en lui disant qu'on l'emmenait dans un autre endroit. Je ne sais pas s'il a compris. En tous cas, au cours des derniers jours, il s'était résigné», a raconté Maccari, la voix très émue, devant le tribunal où il est jugé pour sa participation au meurtre de l'homme politique.

«On l'a fait descendre dans le garage de l'immeuble où il y avait une Renault rouge et l'on l'a fait entrer dans le coffre. J'avais une mitrailleuse Scorpion et Moretti, une Walter PPK. Je me suis retourné et j'ai regardé vers la

porte. J'ai entendu deux détonations. Puis Moretti, très agité, m'a demandé ma mitrailleuse, je me suis retourné de nouveau et j'ai entendu une ou deux rafales puis la fermeture du coffre de la voiture», a-t-il poursuivi.

«Pendant vingt ans j'ai caché la vérité à ma famille, à mes amis, à mon ex-fiancée, à mes avocats et quelquefois à moi-même. J'ai vécu pendant toutes ces années avec un grand remords», a-t-il dit, expliquant sa décision de tout dire par l'impossibilité dans laquelle il se sentait de continuer à mentir.

Une vingtaine de terroristes impliqués dans l'enlèvement et le meurtre de Moro ont été condamnés à la détention à perpétuité à l'issue des trois premiers procès.

Aldo Moro, ex-président du conseil italien et président de la Démocratie chrétienne en 1978, avait ouvert un dialogue avec le Parti communiste italien, dirigé alors par Enrico Berlinguer, en vue de créer un gouvernement de «compromis historique» quand il a été enlevé par les BR et assassiné.

2^e tour des élections russes le 3 juilletBoris Eltsine renonce à aller au G7
Le président sortant reçoit l'appui du réformateur Grigori Iavlinski

Moscou (AFP) — Le président russe Boris Eltsine a annoncé hier qu'il ne participerait pas au sommet du G7 du 27 au 29 juin à Lyon, afin de consacrer toutes ses forces à l'incertaine bataille du second tour de l'élection présidentielle, prévu en principe le 3 juillet.

«La décision de ne pas aller au G7 a une immense signification politique», affirme l'analyste Sergueï Markov, de l'antenne moscovite de la fondation Carnegie. «Elle démontre s'il le fallait que le camp présidentiel s'attend à un deuxième tour très difficile.»

Accord sur la date

Boris Eltsine et son adversaire communiste Guennadi Ziouganov ont donné l'un et l'autre leur accord pour que leur affrontement décisif ait lieu le mercredi 3 juillet. La commission électorale centrale devrait, sauf surprise, entériner ce choix dès aujourd'hui.

L'initiative revient à l'entourage du président Eltsine, qui estime que le taux de participation sera meilleur en semaine. Selon les analystes, une forte participation est censée avantager le président.

Le gouvernement, à la demande du président, a décrété

un jour chômé le 3 juillet, pour respecter la loi électorale qui interdit l'organisation d'un scrutin un jour ouvrable.

M. Ziouganov a ironisé hier sur la décision de son adversaire de ne pas participer au G7, déclarant que Boris Eltsine aurait dû se rendre à Lyon pour «expliquer à ses amis pourquoi il avait perdu le premier tour».

«Il faut qu'il explique aux Allemands où il a mis les quatre milliards de dollars qu'ils lui ont donnés pour sa campagne», a ajouté le candidat communiste.

Selon M. Markov, les experts du Kremlin redoutent l'accumulation de plusieurs facteurs défavorables au président. A Moscou d'abord, où Boris Eltsine est nettement majoritaire (plus de 60 %) parmi les six millions d'électeurs, la participation au premier tour a été gonflée par l'organisation le même jour de l'élection municipale, et l'on peut craindre une démobilité.

Les vacances universitaires, enfin, commencent le 26 juin, et risquent d'éloigner des bureaux de vote les étudiants, largement favorables au président sortant.

Par ailleurs, souligne un diplomate occidental, le G7 (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, France, Italie, Allemagne, Japon) n'a cette fois aucun cadeau spectaculai-

re à offrir à Boris Eltsine, qui n'a donc pas de raison d'attendre un bénéfice politique d'un tel voyage.

Renfort de poids

Hier, Boris Eltsine a reçu un nouveau soutien, avec le ralliement implicite de son principal concurrent dans le camp démocrate au premier tour, Grigori Iavlinski.

M. Iavlinski, arrivé en quatrième position dimanche avec 7,4 % des voix, a appelé ses partisans à participer au second tour, mais à «ne voter en aucun cas pour Ziouganov».

Il a également affirmé que voter contre les deux candidats — une possibilité figurant sur les bulletins de vote — reviendrait à soutenir le camp communiste.

Mardi, Boris Eltsine avait déjà reçu un renfort de poids en la personne du général Alexandre Lebed, un nationaliste arrivé troisième dimanche avec près de 15 % des voix. M. Lebed s'était rallié après avoir été investi d'importantes fonctions en matière de sécurité nationale.

Arrivé en sixième position du scrutin présidentiel russe de dimanche, Sviatoslav Fiodorov a également appelé hier ses 700 000 électeurs à voter pour le président sortant Boris Eltsine au second tour.

«Filegate»

Refonte des services de sécurité américains

La Maison-Blanche cherche à mettre fin à l'affaire des fichiers du FBI

Washington (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé hier une refonte totale de ses services chargés de s'assurer de la fiabilité de son personnel, à la suite du scandale dit des «fichiers du FBI».

En 1993 et 1994, la Maison-Blanche avait obtenu de manière injustifiée des fiches de police de plus de 400 républicains.

Cette mesure a été annoncée le jour même où débutaient au Congrès des auditions sur cette affaire devant une commission de la Chambre des représentants. Un membre républicain de la Chambre, John Boehner, l'a immédiatement qualifiée de «pas dans la bonne direction».

Malgré cette première réaction favorable, il ne faisait toutefois aucun doute que cette refonte ne suffira pas à mettre fin à l'affaire des fiches, à moins de cinq mois de l'élection présidentielle du 5 novembre.

La réforme consiste à fonder les trois bureaux actuellement chargés de vérifier les antécédents des plus de mille personnes qui travaillent à la présidence et à nommer à la tête du nouvel organisme un professionnel au-dessus de tout soupçon qui, de plus, présente l'avantage pour le président Bill Clinton, un démocrate, d'avoir été engagé à la Maison-Blanche par un président républicain.

Ce nouveau service sera placé sous le contrôle d'un expert de haut rang des questions de sécurité, Charles «Chuck» Easley, 56 ans, «un fonctionnaire de carrière engagé [à la Maison-Blanche] durant le gouvernement Reagan», a affirmé l'avocat de la Maison-Blanche, Jack Quinn, dans un rapport officiel.

M. Easley a servi pendant 20 ans dans l'armée de terre, où il a occupé des fonctions dans le domaine du renseignement. Il avait été nommé il y a 10 ans par M. Reagan chef de l'un des trois services s'occupant de la sécurité du personnel à la Maison-Blanche.

Le profil de M. Easley, sur laquelle M. Quinn s'étend longuement, et notamment le fait qu'il soit un fonctionnaire de carrière, est capital, car il contraste avec celui du personnage au cœur de cette affaire des fiches, Craig Livingstone, 37 ans.

Chef de l'un des trois services de sécurité existants, M. Livingstone est un militant démocrate sans aucune expérience des questions de sécurité qui avait été nommé à son poste en 1993 pour des raisons politiques. Il est depuis lundi soir en disponibilité, officiellement à sa demande.

Entre décembre 1993 et février 1994, un employé travaillant directement sous les ordres de M. Livingstone, Anthony Marceca, lui aussi militant démocrate de longue

date, avait demandé et obtenu sans aucune difficulté du FBI les dossiers confidentiels établis par la police fédérale sur plus de 400 personnes ayant travaillé pour les présidents Reagan et George Bush, un autre républicain.

«Erreur bureaucratique»

M. Clinton a assuré qu'il s'était agi d'une «erreur bureaucratique» commise de bonne foi. Selon cette version, M. Marceca, chargé de faire les vérifications nécessaires pour permettre aux personnes travaillant à la Maison-Blanche d'obtenir un laissez-passer, avait travaillé à partir d'une liste périmée qui lui aurait été donnée par erreur.

Mais les républicains refusent de croire à cette version, mettant en avant le passé de militant démocrate de M. Livingstone et Marceca et certaines inconsistances dans les arguments de la Maison-Blanche.

M. Easley «est un fonctionnaire de carrière, et j'insiste sur carrière, par opposition à politique», a affirmé M. Quinn dans une interview à la chaîne de télévision ABC, le décrivant aussi comme «un gentleman».

L'Attorney General (ministre de la Justice), Janet Reno, a annoncé mardi soir qu'elle avait ordonné au FBI d'ouvrir une enquête officielle sur cette affaire des fiches.

Israël face au sommet arabe du Caire

Premier test pour Benjamin Netanyahu

Le premier ministre israélien tentera d'apaiser les esprits

Jérusalem (AFP) — À peine investi, le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, affronte son premier défi de politique étrangère, le sommet arabe convoqué samedi et dimanche au Caire pour le contraindre à infléchir ses positions.

Le gouvernement travailliste sortant dirigé par Yitzhak Rabin puis, après son assassinat, par Shimon Pérès, avait réussi, grâce à un début de normalisation des relations avec une partie du monde arabe, à contribuer à sa division.

Le chef de la droite nationaliste a heurté le monde arabe et ainsi suscité son unité spectaculairement retrouvée, par son triple «non» ancré dans son programme de gouvernement: pas de concession sur le Golan, pas d'Etat palestinien, pas de partage de Jérusalem.

Officiellement, M. Netanyahu reste de marbre face au sommet arabe, le premier de cette envergure depuis six ans. «Les déclarations en tous genres et les menaces ne nous impres-

sionnent pas, bien au contraire», a-t-il affirmé.

Certains de ses proches cherchent à minimiser la portée de la rencontre du Caire. Yehouda Lancry, ancien ambassadeur et député du Likoud, le parti de M. Netanyahu, fait valoir notamment l'absence probable du roi du Maroc, un des principaux interlocuteurs d'Israël dès le début du processus de paix.

D'autres analystes relèvent que le sommet est, en lui-même, un échec pour Israël. Ainsi, pour le professeur Meir Zamir de l'université Ben Gourion, sa convocation démontre que la construction diplomatique réalisée par M. Pérès s'est effondrée dès sa défaite électorale.

La Syrie, pays le moins enclin aux concessions parmi les voisins immédiats d'Israël, a su sortir de son isolement. «Shimon Pérès avait réussi à faire d'Israël un acteur au sein même du monde arabe, attirant les uns et écartant les autres, notamment la Syrie. Le monde arabe a ainsi connu, en

tant que bloc politique, une décomposition sans précédent», explique M. Zamir.

Pour la plupart des analystes, M. Netanyahu va tenter d'apaiser les esprits afin d'éviter une dangereuse surchauffe. «Nous devons nous attendre à une politique à double face: sur le plan pratique, il devra faire des gestes de bonne volonté plus ou moins dans la ligne du gouvernement sortant, alors que sur le plan verbal, il affichera fermeté et intransigeance», estime M. Zamir.

L'action de M. Netanyahu vis-à-vis des Arabes ne tardera pas à être mise à l'épreuve sur le terrain. Il va devoir définir sa politique concernant la ville de Hébron en Cisjordanie, dont des quartiers palestiniens doivent être évacués par l'armée israélienne en vertu des accords d'autonomie. Il va aussi devoir prendre en charge la confrontation sanglante avec le Hezbollah dans le sud du Liban, casse-tête de tous les gouvernements israéliens.

Les tribulations des damnés de la mer

À la fin du mois, le dossier des boat people vietnamiens sera clos

Les Nations unies mettent un terme au bout de 20 ans au programme chargé de s'occuper d'une migration déchirante

Hong-Kong (AFP) — La saga des boat people vietnamiens, l'une des migrations humaines les plus déchirantes de l'histoire récente, va s'achever officiellement fin juin, 20 ans après les premiers départs de réfugiés des côtes du Vietnam sur des esquifs de fortune.

En 20 ans, ils auront été quelque 840 000 à tenter leur chance à l'extérieur d'un pays tombé aux mains des communistes et ravagé par la guerre. La grande majorité d'entre eux y aura réussi: selon les statistiques officielles, 750 000 ont été réinstallés dans un autre pays, essentiellement les États-Unis, le Canada et l'Australie.

Officiellement, les boat people n'existeront plus pour la communauté internationale à partir du 30 juin 1996. À cette date se termine le programme de l'ONU créé en 1989 pour tenter de mettre fin à l'exode.

Aux termes de cet accord, les boat people n'obtenaient plus automatiquement le statut de réfugiés, qui leur permettait d'émigrer dans le pays de leur choix, mais devenaient des «immigrants illégaux». Cette décision avait été prise pour mettre fin à l'espoir qui poussait des familles entières à s'embarquer dans les conditions précaires. «Avant 1989, dit Jean-Noël Wetterwald, responsable à Hong-Kong du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), on a abusé du statut de réfugiés, et donné de faux espoirs.»

En 1979, au plus fort de la crise, ils avaient été 200 000 à fuir leur pays, pour se réfugier, s'ils échappaient aux pirates et aux typhons, à Hong-Kong, en Malaisie, en Indo-

nesie, en Thaïlande, aux Philippines et à Singapour. Ils étaient 70 000 à fuir le Vietnam en 1989. Le flot s'arrêtait graduellement après l'accord de 1989. En 1992, ils n'étaient plus que 41.

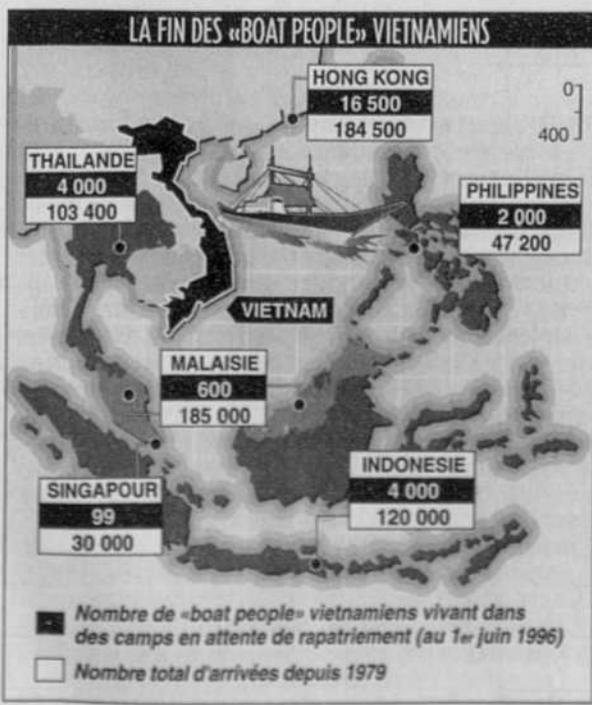
Retour au Vietnam, volontaire ou non

Il aura fallu sept années supplémentaires pour tirer un trait sur cet épisode. Sept années que des milliers de familles vietnamiennes ont vécu dans des camps. Aujourd'hui, leur seule issue est le retour au Vietnam, volontairement ou non.

À la fin mai 1996, ils étaient 16 500 dans ce cas à Hong-Kong, 4000 en Indonésie, 4000 en Thaïlande, 2000 aux Philippines et 600 en Malaisie. Théoriquement, ils devraient tous être renvoyés au Vietnam avant la fin juin. Pratiquement, précisent les responsables du HCR, il faudra quelques semaines de plus pour l'Indonésie et la Thaïlande. Hong-Kong aura un an de plus pour vider ses camps.

En mai 1996, indique Catherine Bertrand, responsable du HCR à Hanoï, 3500 boat people sont revenus au Vietnam, contre 5000 pour 1995.

L'accélération du mouvement est due pour beaucoup à l'application récente d'une politique de retour beaucoup plus ferme dans chacun des pays concernés. A Hong-Kong, Philippines, Indonésie, Malaisie, les autorités ont mis en place des programmes de départs «forcés», qui ont poussé beaucoup de familles à choisir un



retour «volontaire».

«Ils ont le choix entre un rapatriement de force au Vietnam en trois jours à bord d'un bateau de la marine indonésienne, ou un retour en une heure, à bord d'un avion de Air Vietnam, avec un viatique donné avant leur départ. Le choix est vite fait», dit Mme Bertrand.

Mme Bertrand et les responsables du HCR soulignent que Hanoï respecte ses engagements, et que les boat people ne subissent pas de discrimination particulière.

Une famille de cinq personnes reçoit du HCR un total de 1200 dollars pour reprendre pied au Vietnam. Cet argent est vite épuisé quand on sait qu'il en coûte par exemple 80 dollars pour se faire établir un certificat de naissance sur place. Par ailleurs, la situation individuelle de beaucoup de réfugiés est humainement compliquée: certains se sont mariés et ont eu des enfants dans les camps. D'autres avaient laissé leur famille au Vietnam et en ont créé une autre entre temps.

Micheline Matlet, une psychologue belge qui a travaillé pendant un an dans les camps de Hong-Kong et vient de passer un mois au Vietnam avec d'anciens internés rentrés au pays, confirme ce point.

«Ils ont tout perdu, dit-elle. La plupart avaient vendu leur maison pour partir, et ils en sont rendus à mendier l'hospitalité dans leur propre village. Il n'y a pas de cas de rejet. C'est dans leur tête et dans leur cœur. Certains essaieront de repartir.»

É D I T O R I A L

TPS et bouts de ficelle

Jean-Robert Sansfaçon

Tel que prévu le jour même de sa démission, il y a deux mois, Sheila Copps réintègre le cabinet fédéral après une victoire facile dans son comté de Hamilton-Est. Symbole abusif du grand pardon des électeurs à l'endroit des libéraux, cette victoire de la vice-première ministre ne fera pas oublier le bourbier dans lequel s'est enfoncé le gouvernement Chrétien avec l'affaire de la TPS.

La rencontre des ministres des Finances qui s'est tenue cette semaine à Fredericton a de nouveau permis de mesurer la profondeur du fossé qui sépare Ottawa d'une majorité de provinces en matière d'harmonisation des taxes de vente. Alors que le fédéral tente, sans trop d'espoir il faut le dire, de convaincre les gouvernements provinciaux des avantages d'une taxe de vente nationale uniforme, plusieurs d'entre eux accusent Ottawa d'agir de façon inéquitable en achetant, à coups de centaines de millions, l'adhésion des provinces les plus vulnérables à son plan.

Rappelons que c'est dans la foulée d'une entente intervenue à la fin d'avril avec trois des quatre provinces maritimes, que le ministre Paul Martin avait dû avouer «l'erreur commise de bonne foi» pendant la campagne électorale de promettre l'abolition de la TPS. Par cette entente d'avril dernier, trois provinces maritimes dirigées par des gouvernements libéraux consentaient à réduire leur propre taxe de vente pour la fondre à la taxe fédérale, créant ainsi une super-TPS de 15 % qui serait gérée par Ottawa. En échange de cette adhésion et pour compenser une partie de la perte de revenus des provinces, Ottawa les gratifiait d'une somme globale de près de un milliard de dollars, soit quelque 423 \$ en moyenne par habitant, payés comptant... à même le déficit de l'année dernière.

Loin d'abolir la taxe fédérale tant et longtemps décriée par ses propres troupes, M. Martin venait, au contraire, de proclamer la suprématie de la formule TPS sur toutes les autres formes de taxes de vente. Devant l'évidence de la tromperie, une partie influente de la presse canadienne exigea et obtint la démission de Mme Copps, la seule qui avait commis l'imprudence de mettre son poste en jeu advenant que son gouvernement ne respecte pas son engagement. Une démission bien inutile puisque le retour certain de la vice-première ministre au cabinet n'aurait comme conséquence prévisible que de

dédouaner le gouvernement d'une gaffe majeure avant la tenue de l'élection générale suivante.

Si le cabinet du premier ministre Chrétien peut aujourd'hui se réjouir de cette victoire sans surprise, il ne peut pas pour autant conclure à un appui des Canadiens à sa stratégie dans le dossier de la TPS. Au pire, les électeurs de Hamilton ont-ils seulement voulu conserver pour eux l'excellent parapluie politique d'une candidate connue promise au poste de vice-première ministre; au mieux, leur vote permettra-t-il à M. Chrétien de se sentir libéré d'une promesse électorale démagogique. Ce qui ne change strictement rien au fait que les Ontariens, dont les électeurs de Mme Copps, ne veulent toujours pas d'une super-TPS à 15 % imposée sur les biens et sur tous les services, pas plus que les Albertains qui ne font face à aucune taxe de vente provinciale ou que les habitants de la Colombie-Britannique qui viennent tout juste de réélire un gouvernement

En quoi les taxes de vente des Maritimes constituaient-elles un problème régional?

NPD ennemi de la TPS. Quant au gouvernement du Québec, qui a volontairement choisi la voie de l'harmonisation il y a quelques années, il a raison de critiquer la solution fédérale qui récompense les provinces où les taxes de vente sont très élevées, sans rien offrir aux autres. Bien sûr, nous aurions pu nous passer de cette nouvelle chicane politique stérile, mais à qui la faute?

Lorsque M. Martin répond à son tour en rappelant qu'Ottawa avait agi de la même façon en réduisant localement sa taxe sur le tabac pour faire face au problème de la contrebande au

Québec et en Ontario, il passe à côté de la question. Le fait que certaines provinces aient surtout recours à des taxes de vente pour financer leurs programmes ne constitue pas un «problème régional», mais un choix politique qui n'appelle aucune intervention, encore moins une compensation du gouvernement fédéral. Si l'harmonisation de la TPS est un objectif aussi important que le prétend M. Martin, et elle l'est, c'est d'une stratégie nationale, à vitesse variable sans doute, mais transparente et équitable, qu'il fallait s'équiper, pas de tactiques sournoises concoctées en catimini avec la complicité des amis de province. On ne répare pas des pots cassés avec des bouts de ficelle.

LA STRATÉGIE DES PETITS PAS...



Retour d'Indochine



BERNARD ÉLIE

Pendant que vous lisiez mes chroniques du mois de mai, j'étais au Vietnam. Parti de Mirabel un samedi à 19h30, je remerciais l'inévitable porteur de l'hôtel le lundi à 9h30, heure de Hô Chi Minh-Ville. Ce dernier mit en marche la climatisation et alluma la télé. La chaîne nationale diffusait un épisode de la série *La Petite Maison dans la prairie* en version originale et une voix off traduisait en vietnamien, sans doute.

Par curiosité, je changeai de chaîne: on voyait un golfeur frapper une balle sur un vert impeccable directement du Houston Open, le tout en sanskrit! Pourquoi m'étonner? Il ne s'agissait que du visage télévisuel de la «globalisation» et de l'intégration du Vietnam socialiste à l'économie mondiale.

Depuis la chute de l'URSS, le Vietnam a perdu son principal marché extérieur et sa principale source d'aide. Le Parti communiste vietnamien a inclus dans sa doctrine officielle le libéralisme économique et son marché. Il est frappant, en parcourant les rues de l'ancienne capitale du Sud-Vietnam, de voir l'abondance de produits électroniques importés. On croirait revoir les scènes très médiatisées des rues commerçantes de Hong-Kong. Pour qui sont ces marchandises qui se vendent à des prix proches de ceux d'ici?

Avec un revenu annuel per capita de 200 \$ US, le Vietnamien «moyen» est exclu derechef. Même si les habitants de l'ancienne Saïgon avaient un revenu de plus du triple de la moyenne nationale, ces superbes appareils ne sont pas pour eux. Ces bijoux de l'industrie japonaise ne sont certainement pas là uniquement pour subir les 40 degrés de chaleur et 90 % d'humidité en ce début de la saison des pluies.

Ces produits ont un marché, pour ceux qui ont déjà une voiture et qui font de bonnes affaires avec l'étranger. Les riches, les très riches sont de retour et l'écart des revenus aus-

si: aujourd'hui, 51 % des Vietnamiens sont officiellement pauvres avec des ressources inférieures au revenu moyen. La mendicité qui avait disparu refait surface. La monstrueuse dévaluation de la monnaie a eu un effet catastrophique sur les revenus de ceux qui n'ont pas accès à des recettes en devises. La valeur du dong est passée de 6 à 11 000 pour un dollar américain en neuf ans!

Certes la situation est loin d'être aussi dégradée au Vietnam que dans certains pays du Tiers-Monde comme en Afrique ou en Haïti, ou encore au Mexique. Les Mexicains n'ont pas le filet de protection sociale et l'accès à l'éducation dont jouissent les Vietnamiens. La cohésion sociale et culturelle existe encore au Vietnam et assure la force nécessaire pour affronter les changements de l'économie mondiale. Contrairement à beaucoup de pays «en développement» dont l'âme a été détruite par le colonialisme et des indépendances mal faites, les vainqueurs des Américains et des Français n'ont pas ces handicaps.

Le gouvernement vietnamien espère voir le Vietnam devenir un nouveau «tigre» économique à l'image de Taïwan. Mais nous ne sommes plus dans les années 50. En 1996, il y a beaucoup plus d'appelés. Le coût de la main-d'œuvre ridiculement bas attire déjà les entreprises du nord. Les Japonais y sont en force avec les Coréens. Les capitaux de Hong-Kong y sont recyclés et les Américains prétendent d'impatience à l'entrée. Vraiment, le Viet-

nam est une terre d'avenir pour le capital!

Les Vietnamiens aspirent au mode de vie idéalisé des sociétés occidentales comme tous les peuples du Tiers-Monde. Mais notre modèle industriel et de consommation énergivore et polluant est-il généralisable? Imaginez les Chinois avec autant de voitures que les Américains! Ou les centaines de milliers de motos de Hô Chi Minh-Ville converties en automobiles!

Il n'y aura pas seulement des problèmes d'espace et de pollution, mais surtout un manque de ressources naturelles pour fabriquer et propulser ces centaines de millions de véhicules. Le modèle économique proposé à la planète est impossible à établir et en ce sens il est révolu. Comment ne pas être inquiet devant la séduction exercée par notre richesse apparente sur les peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, de l'ex-URSS et même d'ici?

Le développement du Tiers-Monde signifie peut-être une création de nouvelles richesses et une meilleure allocation des ressources existantes. Mais ce développement ne peut pas être compris comme la reproduction de notre mode de vie. Si nous souhaitons une amélioration des conditions d'existence des habitants de cette planète, il doit y avoir un partage de la richesse et la mise en place de modèles économiques réalistes.

Il revient aux pays industrialisés d'établir des organisations économiques plus respectueuses de l'environnement, moins coûteuses et plus diffusables. Les anciens colonisateurs devront abandonner leurs privilèges et réduire leur niveau de consommation illusoire.

La crise actuelle dans les pays industrialisés, caractérisée par une croissance faible sans création d'emplois et par une baisse des revenus de la grande majorité, est-elle un signe d'un transfert de richesse? Sans doute, mais pas vers le Tiers-Monde.

TGV: 18 milliards à dilapider?

Gilles Lesage

Avant même que les gouvernements entreprennent une étude pour déterminer s'il vaut la peine d'en faire une autre, plus exhaustive encore que celle de l'an dernier, le projet de TGV Québec-Windsor est en voie de dérailler.

Bombardier, qui n'est pas une entreprise philanthropique, fait valoir que le tronçon initial à construire devrait être celui de Montréal à Toronto, le plus prometteur quant à l'achalandage et quant à une éventuelle rentabilité. Si celle-ci se réalise, on joindrait ensuite les deux extrémités, Québec et Windsor. C'est là où le bât blesse. Si le mégaprojet intéresse Québec, c'est d'abord et avant tout en raison du trajet Québec-Montréal, pour créer de l'emploi et susciter la confiance populaire.

On comprend le gouvernement Bouchard de vouloir accrocher son nom à un projet immensément symbolique, comme le fut celui de la Baie-James pour M. Bourassa, il y a 25 ans. Mais les temps ont changé. Non seulement le train est-il un moyen de transport qui a eu son heure de gloire — au siècle dernier — qu'il est impossible de faire revivre au Canada, mais l'ère des mégaprojets est terriblement dépassée. À l'heure où les trois gouvernements en cause, à Ottawa, Toronto et Québec, déploient des efforts gigantesques pour assainir les finances publiques, ce serait pure folie que d'alourdir la dette publique avec des emprunts servant à financer le train à grande vitesse.

Heureusement, l'enthousiasme manifesté par M. Bouchard à son sommet de mars dernier ne semble

pas partagé par MM. Chrétien et Harris. Polis, ils ne découragent pas leur homologue québécois, mais ils tardent, semble-t-il, à approuver le projet d'étude révisée proposée par Laurent Beaudoin, p.-d.g. de Bombardier. Celui-ci serait disposé à assumer les frais de la moitié d'une étude estimée à 50 millions, mais à la condition que les gouvernements aillent de l'avant par la suite ou que, en cas contraire, ils remboursent Bombardier des sommes encourues.

La prudence de M. Beaudoin est fort compréhensible. Avec GEC Alsthom, Bombardier a l'expertise et les projets Amtrak (Boston-New York-Washington) et TGV (Floride) vont bon train aux États-Unis. Mais les conditions ne sont pas les mêmes, ne fût-ce qu'en ce qui concerne les populations en cause: le corridor Québec-Windsor, le plus peuplé au Canada, est loin de représenter le potentiel des États-Unis.

Pour plusieurs raisons, la réticence des gouvernements fédéral et ontarien est fort sensée. Il n'y a pas de priorité ferroviaire au Canada, sinon celle d'améliorer les réseaux périlicieux et les services déficients. Nul besoin d'un mégaprojet démodé pour mobiliser les citoyens. Et, finalement, si l'entreprise privée est si confiante de la rentabilité d'un tronçon quelconque, qu'elle le réalise donc à ses frais.

M. Beaudoin prétend que si les trois gouvernements gagnent leur rude bataille contre les déficits, ils auront ce qu'il faut, au tournant du siècle, pour financer le TGV. Quoi qu'il en soit, des fonds publics dans cette aventure, ce serait de la FGV, de la folie à grande vitesse...

L E T T R E S

La perpétuation des espèces

À la une. *Le Devoir*, 14 juin: «Importante victoire pour les couples homosexuels.»

On se demande pourquoi. La sexualité existe pour assurer la perpétuation des espèces. Et cette contribution, exigeante de bien des façons dans toutes les espèces — et surtout dans la nôtre — ne peut être réalisée que par les couples hétérosexuels.

De là, les avantages que leur accordent les sociétés.

Quant à la forme anormale (et non pas anormale) de la sexualité — l'homosexualité —, elle ne peut rien contribuer comme tel à cette fin.

Au contraire, elle ne peut que ré-

duire l'apport de l'ensemble des couples de norme, c'est-à-dire hétérosexuels, ou le renouvellement des populations.

Ce n'est sans doute pas une raison, au point de vue social, d'avantager les couples qui en sont le siège, ou qui s'en réclament.

Alors pourquoi veut-on leur donner les avantages attribués aux couples hétérosexuels?

C'est, prétend-on, parce que la justice sociale existe que tous les couples doivent avoir les mêmes avantages sociaux.

Les données et raisonnements biologiques qui ont présidé à la structuration de nos sociétés seraient donc dépassés. Ce qui importe maintenant, c'est l'égalité des couples par rapport aux avantages sociaux.

Mais attention! Si on remplace la

philosophie qui, jusqu'à maintenant, s'est inspirée assez bien de la biologie des populations et d'un certain sens des contributions et des responsabilités sociales, par une autre qui s'en contrefiche et ne considère que les avantages sociaux, il est possible qu'on en voie de belles: par exemple, une émergence de couples de toutes sortes — disons de cordonniers, de dentistes, etc. — qui exigent des avantages sociaux, non pas en occurrence à cause de leur homosexualité, mais eux aussi par pure justice sociale.

Pourquoi pas, si la justice sociale précède le bon sens.

Jean-R. Beaudry
Professeur de génétique à la retraite
Terrebonne
14 juin 1996

À P R O P O S

...de ce qui vivote

La construction résidentielle vivote. Ses signes vitaux montrent parfois une amélioration mais retombent peu après. Les aléas des relations du travail dans ce secteur ajoutent à l'incertitude et perturbent les données. Une croissance d'activité reste néanmoins prévisible. Les ventes de logements existants ont le vent dans les voiles et cela devrait tôt ou tard rejaillir sur la construction neuve. A cause de la présence des mesures transitoires du projet de loi 46 jusqu'en juin 1995, les données comparatives sur les heures travaillées dans le secteur résidentiel demeurent encore difficiles à interpréter. Le passage prévu du volume d'heures de 6,9 millions en 1995 à 9,7 millions en 1996 doit d'ailleurs être situé dans ce contexte.

En fait, on n'anticipe qu'une très légère croissance du volume réel de travail: le nombre de logements mis en chantier passera de 21 885 en 1995 à seulement 23 000 en 1996.

Au total des secteurs, un volume de 70 millions d'heures assujetties est attendu pour 1996, comparativement à 65,2 millions en 1995. Sans faire trop de bruit, les heures travaillées dans la construction non résidentielle auront augmenté de 18 % depuis 1993. Mais celles dans la construction résidentielle auront rétréci du tiers, comme le nombre de logements mis en chantier.

Revue de l'activité, Commission de la construction du Québec, 1^{er} trimestre 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAU

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

MONTRÉAL

La révolution habile

Le développement de la ville, de l'île, de la région et de tout le Québec exige de la persévérance, de la constance et la volonté réelle de changer les choses, à long terme, dans une perspective de prospérité durable

DANIEL JOHNSON

Chef de l'opposition officielle et chef du Parti libéral du Québec. Ce texte reprend les principaux éléments du discours prononcé par M. Johnson lors du Colloque Montréal, organisé par la Commission politique régionale sur Montréal (Parti libéral du Québec), le 9 juin dernier, au Collège Ahunistic.

L'intérêt du Parti libéral du Québec pour Montréal n'est pas l'effet du hasard. Il n'est pas non plus circonstanciel puisque dès décembre 1991, le gouvernement libéral lançait le Plan de développement du Grand Montréal, dont le succès encore aujourd'hui ne se dément pas. Montréal, c'est à la fois une ville, une île et une région.

Montréal, c'est le cœur du Québec, la métropole du Québec et son plus grand centre de services. Quand l'économie tourne rondement à Montréal, c'est tout le Québec qui en tire profit.

Montréal a pour elle des atouts considérables. Le caractère français de notre ville, de même que la présence d'une communauté anglophone solidement installée depuis des générations, font de Montréal une ville où se rencontrent deux grandes cultures. La présence de communautés culturelles très diverses enrichit la ville de mille façons et nous donne accès à de nombreux marchés internationaux.

Ses quatre universités et ses deux grandes écoles en font un pôle de recherche très important, ce qui explique d'ailleurs la présence d'industries de haute technologie et de laboratoires de pointe. Le parc industriel, un port en eau profonde, les liaisons aériennes, l'excellence du réseau de communication comptent bien sûr au nombre des avantages de Montréal. Quant à la vie culturelle montréalaise, elle n'a plus besoin d'être vantée: elle est variée, diversifiée, et nombreux sont les événements dont la réputation débordent les frontières du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord.

Ce ne sont là que quelques-uns des atouts de notre ville. Tout n'est donc pas à faire, les infrastructures existent et le potentiel de développement est là. Mais Montréal, en dépit de tous ses atouts, vit une situation difficile. Une partie de la difficulté naît de phénomènes que connaissent d'autres villes nord-américaines, notamment le vieillissement de la population, la désuétude des infrastructures et du parc d'habitation, l'exode vers les banlieues, etc.

Un nouveau pacte fiscal

Le gouvernement Bouchard a créé un ministère de la Métropole, sans enveloppe budgétaire, sous la responsabilité d'un ministre sans pouvoir réel et dont les hauts fonctionnaires sont à Québec plutôt qu'à Montréal. C'est tout à fait insuffisant, si l'on considère l'effort à consentir et la situation à corriger. Il faut se donner les moyens des défis à relever, surtout quand on considère l'importance d'une relance économique soutenue pour Montréal.

Il est prioritaire de donner à Montréal un nouveau pacte fiscal, depuis longtemps réclamé. Cela permettrait de revoir les bases d'imposition foncière, de donner accès aux municipalités à des champs de taxation, ce qui ne signifie pas de nouvelles taxes mais plutôt une meilleure redistribution de la richesse de la région qui tienne compte du rôle de la ville-centre. La mise en place de ce nouveau pacte fiscal est certes un élément important de la relance.

Mais il n'y a pas de recette miracle pour la création d'activité économique à Montréal parce que tout se joue en «effet de dominos», les divers éléments du problème — ou plutôt de la solution — étant liés. Par exemple, une fiscalité plus cohérente freinerait l'exode des gens vers les banlieues, ce qui contiendrait l'étalement urbain et résorberait peu à peu le désormais célèbre phénomène du «trou de beigne».

Une meilleure occupation du centre stimulerait la rénovation immobilière, favoriserait sans doute l'utilisation des transports en commun, permettrait le développement d'une gamme toujours plus étendue de services et l'on verrait s'installer peu à peu une relance économique fondée sur la présence des Montréalais à Montréal, c'est-à-dire une relance durable. L'enchaînement des activités peut se dérouler selon toutes sortes de scénarios. Mais l'important, c'est de faire tomber le premier domino, quel qu'il soit, afin de créer de l'activité économique.

Les nostalgiques prétendent que nous avons besoin d'une seconde Révolution tranquille. Cette période de notre histoire, marquée par une forte présence de l'État et par la mise en œuvre de très vastes projets, nous a laissé un immense héritage.

Mais on ne peut pas retourner en arrière. L'État ne peut plus se permettre d'investir aussi massivement qu'il l'a déjà fait.

Aujourd'hui, nous avons plutôt besoin d'une «révolution habile», d'un mouvement qui tablera sur ce que nous sommes, sur ce que nous avons et qui mettra en valeur nos forces. Cela signifie:

■ canaliser les dynamismes, tous les dynamismes (individus, organisations de toute sorte, entreprises, co-

opératives, etc.) par des partenariats nouveaux;

■ donner à ces partenariats toute la latitude dont ils ont besoin par une action gouvernementale légère et bien ciblée;

■ et cela doit prendre place dans le cadre d'un positionnement stratégique intelligent et d'un plan de développement durable.

Ces partenariats doivent s'établir entre les secteurs privé et public, entre les citoyens et leur ville, entre les institutions et les administrations municipales, ils doivent impliquer les coopératives et les organismes communautaires, etc.

Ils peuvent prendre diverses formes et s'organiser autour de projets extrêmement variés. Les possibilités ne manquent d'ailleurs pas. Pensons par exemple à la réfection des infrastructures de Montréal, dont on sait trop bien qu'elles vieillissent, qu'il s'agisse du réseau d'aqueduc, des ponts, des routes, du parc d'habitation, etc.

Tous ces travaux de réfection ne doivent pas nécessairement être exécutés par les pouvoirs publics. Les entreprises peuvent aussi jouer un rôle important. Si elles ont construit des barrages de plusieurs milliards de dollars, elles sont certainement capables de réparer des routes et des tuyaux.

Pensons aussi à des partenariats pour les transports en commun, comme on en trouve à Londres, à des partenariats pour la gestion et l'épuration des eaux, comme il y en a en France, à des partenariats pour la rénovation et la gestion des infrastructures routières sur le modèle allemand, etc.

Si l'on veut enclencher un dynamisme nouveau, si l'on veut voir s'amorcer une relance économique du-

crable, il est capital de fonder notre prospérité à venir sur une confiance renouvelée à l'égard de tous les partenaires. C'est pourquoi les approches «formularisées» et «fonctionnalisées», les cadres contraignants et rigides doivent être sur-le-champ écartés parce qu'ils n'apportent rien qui vaille. Le gouvernement doit cependant agir, donner le coup de pouce qui s'impose là où il est nécessaire.

L'action gouvernementale devra surtout permettre d'instaurer un régime général de grande flexibilité afin d'assouplir le cadre réglementaire et de stimuler l'environnement économique, condition d'une adaptation continue aux besoins changeants d'une ville comme Montréal. L'accent devra être mis sur les objectifs de rendement et de résultats plutôt que sur les règles de fonctionnement et sur les processus. Les véritables créateurs d'emplois, les entreprises, doivent trouver dans ce «cadre renouvé» la souplesse qui convient.

Dans une économie en pleine mutation, dans un monde en constante transformation, considérant les forces particulières de Montréal, le créneau de développement le plus porteur pour notre ville, c'est ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'économie du savoir et de l'immatériel.

C'est autour de ce créneau que se dessine l'avenir de Montréal. Montréal a tout ce qu'il faut pour exceller en ces domaines et les expériences passées le prouvent. Le Parti libéral du Québec avait porté le bon diagnostic en proposant le Plan de développement du Grand Montréal.

Le poids de l'incertitude

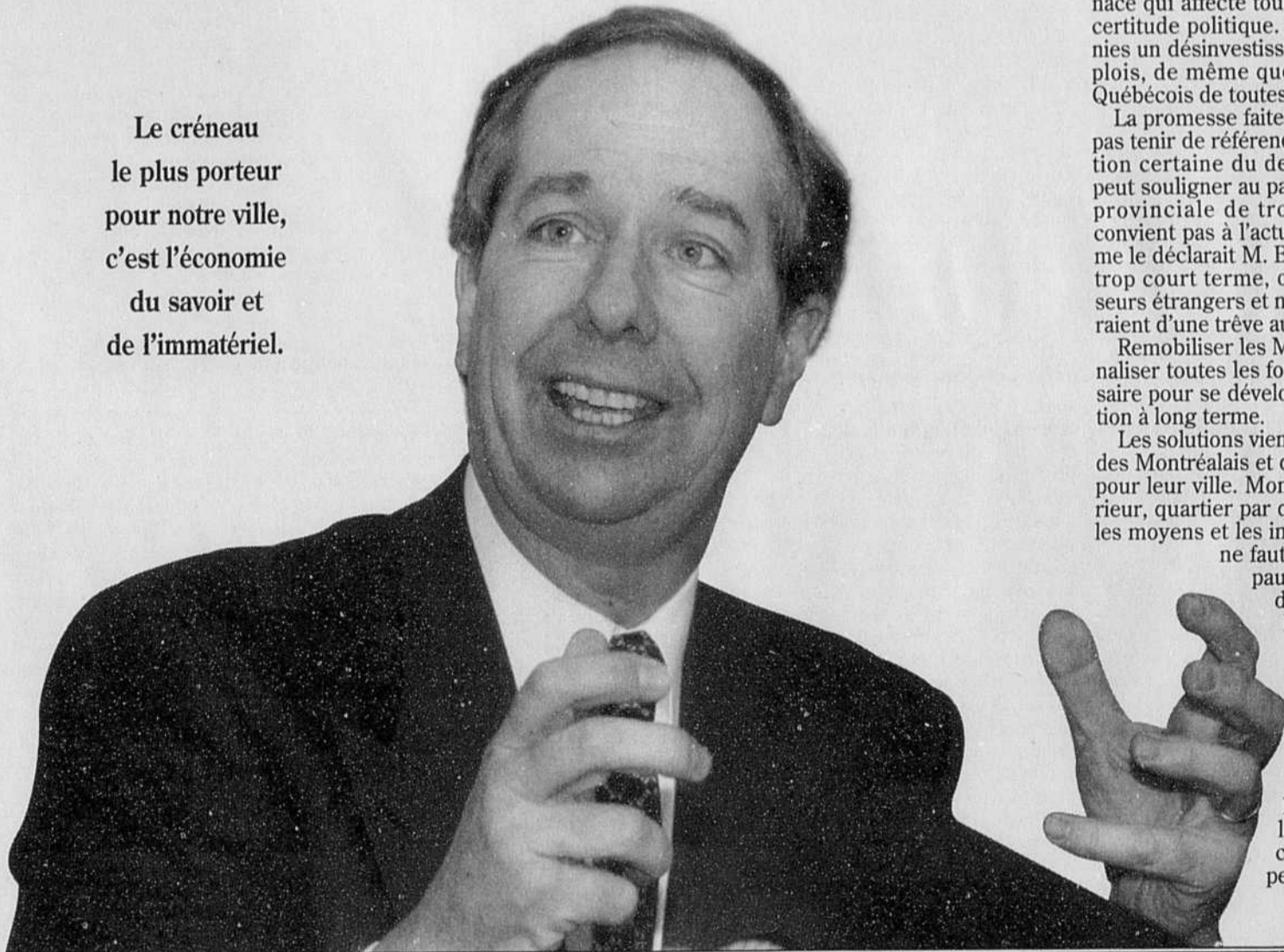
Mais il est une hypothèque qui grève l'avenir de Montréal et qui en freine la croissance, il est une menace qui affecte tout particulièrement notre ville: l'incertitude politique. Elle entraîne depuis deux décennies un désinvestissement marqué et des pertes d'emplois, de même que le départ de Montréalais et de Québécois de toutes les régions.

La promesse faite récemment aux Américains de ne pas tenir de référendum avant trois ans est une indication certaine du degré d'incertitude qui règne. On peut souligner au passage que si une entente fédérale-provinciale de trois ans sur la main-d'œuvre ne convient pas à l'actuel gouvernement parce que, comme le déclarait M. Bouchard, trop peu engageante et à trop court terme, on voit mal pourquoi les investisseurs étrangers et nos propres investisseurs se satisferaient d'une trêve aussi courte.

Remobiliser les Montréalais pour Montréal, c'est canaliser toutes les forces, leur donner la latitude nécessaire pour se développer dans le cadre d'une planification à long terme.

Les solutions viendront de l'intérieur, elles viendront des Montréalais et de ce qu'ils veulent et peuvent faire pour leur ville. Montréal doit être revitalisée de l'intérieur, quartier par quartier, rue par rue en misant sur les moyens et les instruments dont nous disposons. Il ne faut pas s'habituer à l'intolérance, à la pauvreté, au chômage et à l'incertitude. Il ne faut surtout pas penser que la situation est irrémédiable ou irréversible, que ce soit à Montréal ou ailleurs au Québec. S'il faut créer des emplois, il faut aussi s'organiser pour ne plus en perdre un seul. Le développement de la ville, de l'île, de la région et de tout le Québec exige de la persévérance, de la constance et la volonté réelle de changer les choses, à long terme, dans une perspective de prospérité durable.

Le créneau le plus porteur pour notre ville, c'est l'économie du savoir et de l'immatériel.



L'exode des anglophones, avez-vous dit?

Selon les derniers recensements, les anglophones ont quitté le Québec dans une proportion comparable à ceux de l'Ouest, alors que les francophones quittent les autres provinces dans des proportions de deux à quatre fois supérieures à celles des Anglo-Québécois

FRANÇOIS LEMIEUX

Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Il n'y a pas d'exode des anglophones au Québec. La politique linguistique du Québec a pour objet d'assurer la francisation de son territoire et devrait avoir pour conséquence d'assurer l'avenir démographique de la langue française. Lorsque la Charte de la langue française a été adoptée, on a écarté une politique de bilinguisme pour le Québec, parce que partout où cette approche linguistique a été adoptée, elle a engendré des conflits et favorisé la langue dominante.

Selon les données des derniers recensements, les anglophones ont quitté le Québec dans une proportion comparable à ceux des provinces de l'Ouest. Par contre, les francophones quittent les autres provinces dans des proportions de deux à quatre fois supérieures à celles des anglophones du Québec.

Durant la période 1986-1991, selon Statistique Canada, le taux d'émigration des anglophones au Québec était de 9,1 alors qu'il était de 8,2 au Manitoba, 8,5 en Alberta et 10,5 en Saskatchewan. Par contre, les francophones quittent les autres provinces avec des taux supérieurs, si l'on excepte le Nouveau-Brunswick et l'Ontario où ils sont inférieurs par peu. Dans les provinces de l'Ouest, les francophones émigrent à des taux moyens de 15, soit près du double de ceux des anglophones, et ils sont quatre fois plus nombreux à émigrer de Terre-Neuve que les anglophones du Québec.

En Amérique du Nord, il y a une mobilité entre les États qu'on ne connaît pas au Québec français. La raison évidente est qu'il faut sacrifier sa langue et sa culture lorsqu'on envisage de quitter le Québec. Par contre, lorsqu'on est un étudiant anglophone, par exemple, il est normal qu'on aspire à profiter des occasions

qu'offrent les universités du Canada ou des États-Unis. Il est normal qu'un jeune anglophone puisse être attiré par les possibilités de carrière que peuvent lui offrir des villes comme Toronto, Calgary ou Vancouver, au même titre qu'un jeune francophone québécois sera attiré par Québec ou Montréal.

Evidemment, une bonne part de l'émigration est constituée d'anglophones. Or l'émigration interprovinciale était la même au Québec en 1994 qu'en... 1963 et était inférieure à celle de 1981. Évoquer un quelconque exode, dans ces circonstances, est pour le moins excessif.

Par contre, la situation des francophones hors Québec, elle, est franchement tragique. Déjà frappés par des taux d'assimilation galopants, le rythme avec lequel ils quittent les autres provinces canadiennes témoigne de l'incapacité pour ces derniers à les retenir, ne serait-ce que pour des motifs économiques. Il y a quelque chose de surréel dans la propagande qui tente de faire croire aux francophones du Québec que les anglophones du Québec puissent constituer une minorité indigente.

En 1991, les francophones nés au Québec détenaient un diplôme universitaire dans une proportion de 11 %, pour 19 % dans le cas des anglophones. La proportion est de 15,4 % en Ontario. Sur la foi de cet indice de développement d'un groupe social, on doit conclure que les Anglo-Québécois constituent non pas une minorité défavorisée, mais de toute évidence un groupe très privilégié. Par contre, les efforts de scolarisation au Québec français sont loin d'avoir permis d'atteindre la parité avec l'Ontario. Il reste encore beaucoup de travail à faire.

En 1990, les anglophones unilingues avaient toujours un revenu annuel supérieur de 3 % à celui des francophones unilingues. Et encore, cette comparaison est établie à scolarité égale. Comme les francophones sont toujours moins scolarisés que les anglophones, le revenu de ces derniers est encore en moyenne plus bas. L'expérience démontre qu'il est possible de redresser le revenu des francophones, il n'y a qu'à le vouloir.

Il y a quelque chose de surréel dans la propagande qui tente de faire croire aux francophones du Québec que les anglophones constituent une minorité indigente.

Bien qu'ils constituent moins de 10 % de la population, les anglophones cumulent 26 % des postes de cadre d'entreprise en 1988. En 1991, 26 % des emplois au Québec étaient sous le contrôle des anglophones et ils sont propriétaires des entreprises de haute technologie dans les mêmes proportions. La langue des propriétaires d'entreprise constitue un indice déterminant pour évaluer la probabilité de travailler en français.

En 1989, seuls 8 % des anglophones travaillaient généralement en français, au Québec. En 1994, 94 % d'entre eux choisissaient de fréquenter le cégep et l'université de langue anglaise. Moins de 10 % des anglophones regardent la télévision en français, lisent des journaux de langue française, écoutent le radio de langue française, visionnent des vidéocassettes ou lisent des livres en français. Dans ces circonstances, il est concevable qu'ils aient quelques difficultés à comprendre et à partager les aspirations du Québec français. Il est tout aussi évident que leur univers englobe toute l'Amérique du Nord. C'est ainsi qu'un jeune étudiant de langue anglaise ne voit pas son avenir scolaire à l'Université de Montréal ou à l'Université Laval.

Les Québécois ont mobilisé leurs énergies au cours des dernières décennies pour construire une économie qui leur appartienne. Ils ont en bonne partie réussi. Ces efforts ont été soutenus par une volonté de franciser le Québec lorsque ce n'est pas cette francisation qui les a inspirés.

Mais la tâche est loin d'être terminée. Non seulement des emplois en français doivent-ils être disponibles pour tous les francophones, mais ceux qui viennent au Québec, les immigrants, doivent pouvoir travailler en français. C'est là le défi de la francisation des prochaines années. Il faudra relever la scolarisation des Québécois si l'on souhaite avoir une performance comparable à nos voisins ontariens.

La Charte de la langue française avait pour objectif de faire du français la langue normale et habituelle de la vie au Québec en prévoyant des accommodements pour les anglophones. Le bilinguisme n'avait pas été retenu parce que lorsque les deux langues étaient mises en présence, l'anglais supplantait le français systématiquement. C'est d'ailleurs ce qui explique en bonne partie son échec à l'extérieur du Québec où l'assimilation frappe les francophones.

Ne nous méprenons pas, même au Québec, même aujourd'hui, selon le recensement de 1991, 58 000 personnes qui ont le français pour langue maternelle parlent anglais à la maison. Ceux qui n'ont ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle, parlent l'anglais à la maison dans une proportion de 60 % lorsqu'ils n'utilisent plus leur langue maternelle. On prévoit même une augmentation des effectifs dans les écoles de langue anglaise, au cours des prochaines années.

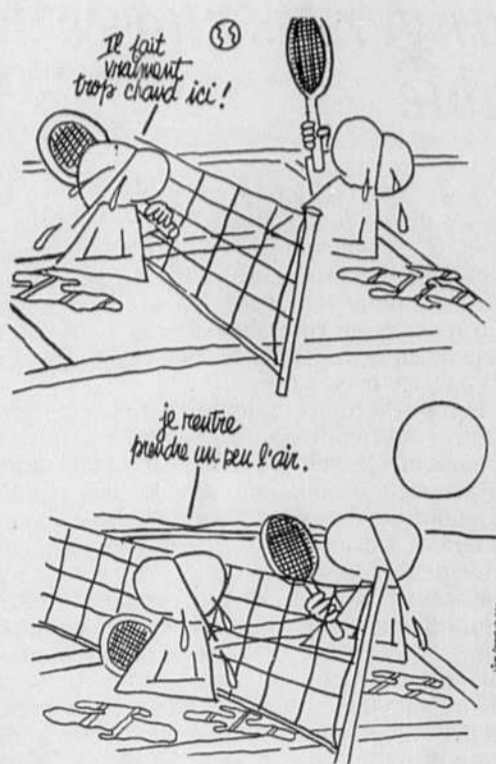
À l'heure où nous avons franchi des étapes déterminantes, revenir au bilinguisme constitue une démission et hypothèque tous ces gains dans lesquels tant d'argent ont été investis.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dumas, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (responsable), François Rousseau (éditorialiste); Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Éricel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyane Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Yven, Olivier Zaida; SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Verreault; L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Dubois (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

La vie qu'on mène



GARDERIES

Date d'entrée en vigueur:
le 22 juillet prochain

SUITE DE LA PAGE 1

en milieu scolaire, Brigitte Guay, est satisfaite de l'annonce. «C'est nous qui étions les plus touchés, dit-elle. Les compressions seront de 5 à 10 % au lieu des 59 % d'abord annoncés pour les plus démunis. Tous seront touchés, mais surtout ceux qui gagnent plus de 30 000 \$.»

Les nouvelles mesures entreront en vigueur dès le 22 juillet et les parents d'enfants fréquentant les garderies seront avisés des modalités au début du mois.

L'attachée de presse du ministre, Christiane Miville-Deschênes, signale que le budget des crédits de l'Office des garderies déposé en mars n'a pas été touché par rapport à l'an dernier, à 241 millions de dollars pour 1996-97.

«Nous maintenons l'aide aux garderies. Nous avons exclu les enfants de 6 à 12 ans de l'aide financière; nous avons parlé d'une modulation de 45 % de cette aide mais il y avait un impact difficile pour les familles à faibles revenus. Les paramètres seront dorénavant différents.» C'est que les services de garde sont un domaine en pleine expansion au Québec en ce moment.

Contrairement aux budgets des universités, des cégeps et des commissions scolaires, il n'y a aucune compression réelle cette année dans le budget des garderies, mais il y avait «des gels de coût du système».

«L'an prochain, il y aura de nouveaux budgets», précise Mme Miville-Deschênes. En 1994-95, Brigitte Guay estime que le budget de l'Office des garderies a été de 213 millions. La présidente de l'Association des services de garde en milieu scolaire souligne que l'infrastructure de l'école n'est pas dispendieuse pour les services de garde.

«On parle de 215 \$ pour un enfant pendant toute l'année», dit-elle. On avait d'abord annoncé une réduction du budget de fonctionnement de ce service de 12 à 7 millions. Voilà ce qui faisait l'objet d'un litige, il s'agit de 825 services de garde en milieu scolaire pour 72 000 enfants de 4 à 12 ans.

«Ce qui coûte cher, précise-t-elle, c'est le budget de fonctionnement des garderies pour les tout-petits plutôt que le service de garde en milieu scolaire.» Ce budget est de 72 millions pour 1030 garderies qui reçoivent 53 000 enfants. Il y a aussi 150 agences de garde en milieu familial qui s'occupent de 17 500 enfants; celles-ci ont un budget de fonctionnement de 12,6 millions.

Mme Guay précise que la loi 11 adoptée au cours de la présente session modifie les services de garde à l'enfance pour les jardins d'enfants et les haltes-garderies. La ministre a dit que la loi 11 vise «à consolider, réorienter et régionaliser les services de garde au Québec». Elle devait conclure: «Je suis convaincue que la simplification du programme d'aide financière, jumelée à la révision du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde, me permettront, à compter de l'an prochain, de proposer des mesures plus équitables favorisant une plus grande accessibilité des services pour les familles à plus faibles revenus.»

Démission du vice-président de la CECM

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le vice-président de la CECM, Benoît Bessette, a démissionné hier soir de la coalition que son parti, le COURS, formait avec le Regroupement scolaire professionnel (RSC) de Michel Pallascio, accusant le président Pallascio d'autoritarisme.

Mais cette guerre interne ne change pas le rapport de force au conseil des 21 commissaires de la CECM: le RSC de Michel Pallascio compte neuf commissaires, le même nombre que le MEMO, le parti d'opposition, et M. Pallascio peut compter sur le soutien de deux indépendants qui forment toujours coalition avec lui, John De Luca et Roger Dominguez. M. Bessette, qui représentait le COURS, entend voter de façon indépendante.

Tout en démissionnant du poste de vice-président, M. Bessette demeure membre de l'exécutif de la CECM. A la surprise de M. Pallascio, d'ailleurs, qui se demande pourquoi «il démissionne d'un poste et non des deux».

Quant à la présidente du MEMO, Diane de Courcy, elle a eu ces mots lapidaires: «Il démissionne d'un bord, reste de l'autre, c'est de l'incohérence.»

Visiblement, le geste de M. Bessette ne change rien dans l'immédiat à la position de la CECM sur les commis-

sions scolaires linguistiques, la commission scolaire s'opposant toujours au projet Marois (le RSC voudrait voir la CECM demeurer confessionnelle).

Lors d'un précédent conseil des commissaires, M. Bessette avait présenté un projet qui pouvait mener à la privatisation de plusieurs services de la CECM, projet qui avait été rejeté par M. Pallascio. Le torchon brûlait donc entre le RSC et M. Bessette depuis un certain temps. M. Bessette a indiqué hier que pour le RSC, «vice-présidence rime avec silence», et il a critiqué l'attitude de «confrontation» avec tout le monde du RSC, le «tabou épouvantable» que représentent pour le RSC les questions de sexualité et de sida, la façon dont son parti a été «exclu de toute la réflexion sur le budget de la CECM» et la mise au rancart d'un projet d'études dirigées.

De son côté, Michel Pallascio a indiqué que «M. Bessette ne participait à rien».

Mentionnons qu'après avoir durement critiqué le président Pallascio, M. Bessette a par la suite voté avec le RSC pour augmenter les sommes versées à l'Archevêché de Montréal pour les animateurs de pastorale au primaire, un projet vivement décrié par le MEMO.

Michel Pallascio a proposé hier comme vice-présidente de la CECM un membre de son exécutif et de son parti, Carmelle Gadoury.

BOUCHARD «L'impôt-médicaments»

SUITE DE LA PAGE 1

trouée dans les champs d'action qui sont dévolus au Québec par la Constitution, et un combat incessant contre ces empiètements qui ont déjà eu lieu.

De part et d'autre, les leaders du Parti libéral du Québec et de l'Action démocratique ont montré du doigt le «double langage» qu'ils imputent à M. Bouchard comme l'un des faits saillants du dernier semestre.

De l'avis du chef libéral Daniel Johnson, la crédibilité de M. Bouchard et la confiance des citoyens en ce qui a trait à «la franchise de ses propos, lorsqu'il se prononce sur quoi que ce soit», en ont pris un dur coup.

M. Johnson accuse le premier ministre, par exemple, de se présenter comme un «crypto-fédéraliste» en privé, à des hommes d'affaires qu'il rencontre à l'occasion, alors qu'il tient, en public, un discours souverainiste. M. Johnson dit avoir eu des confidences selon lesquelles M. Bouchard se plaint en privé d'avoir «de la misère avec le Parti québécois».

Le premier ministre a nié ces allégations. «J'ai toujours dit [à ces personnes] que j'avais personnellement, ainsi que mon parti, un engagement ferme de tenir un référendum dans le second mandat de ce gouvernement. Et je n'ai jamais, jamais, jamais dit quoi que ce soit d'autre que cela. Je crois que la souveraineté est la seule solution à notre problème. Et tout ce qui peut être dit [par ces personnes] à ce sujet doit être de la pensée magique [wishful thinking], a-t-il dit. Il a ajouté: «Je suis très fier d'être le chef du Parti québécois et je n'ai aucune plainte à faire à propos du Parti québécois.»

M. Bouchard signale qu'on ne peut voir sa participation à la conférence des premiers ministres, aujourd'hui et demain à Ottawa, comme un engagement dans un processus de renouvellement du fédéralisme. «On ne voit pas là la possibilité d'un renouvellement», a-t-il dit, estimant que le point de vue exprimé par les autres provinces et celui du Québec montrent «deux visions du pays différentes».

«On refuse même toute notion d'une collectivité spécifique qui soit ce que nous, les souverainistes, on appelle un peuple», a-t-il dit. Il a ajouté que si le Québec disait oui aux propositions qui sont sur la table dans le domaine des politiques sociales, par exemple, «cela permettrait au fédéral de faire plus que ce que M. Bourassa a refusé à Victoria en 1970».

«Je vois qu'il y a des intérêts fondamentaux du Québec qui sont menacés et je considère que mon rôle, c'est de les défendre», a-t-il ajouté.

Aux yeux du chef libéral, les «zigzags» et les «doubles discours» de M. Bouchard ne sont pas réservés à la ques-

tion nationale. Il met en opposition le bilan législatif du gouvernement et les discours de M. Bouchard sur les réformes sociales, grâce auxquelles chacun devait y trouver son compte. Or, affirme M. Johnson, «le seul compte qu'on trouve, c'est un compte de taxes». Il montre du doigt l'assurance-médicaments, qu'il rebaptise «l'impôt-médicaments», qui est à ses yeux «une mesure budgétaire déguisée en mesure sociale».

M. Johnson voit également une contradiction entre ce que disait M. Bouchard lundi au sujet des budgets de l'éducation et les bruits qui circulent dans les milieux concernés. Le premier ministre affirmait, lundi, au sujet des compressions en éducation: «Je pense que ce qu'on a prélevé, c'est assez.» Depuis quelque temps, ont révélé hier les libéraux, des sous-ministres de l'Éducation ont suggéré aux responsables du réseau d'écoles primaires et secondaires ainsi que des cégeps de se préparer à des compressions aussi importantes pour l'an prochain que celles qu'ils ont dû encaisser cette année.

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a soutenu que ce que font ses sous-ministres, c'est «d'évaluer les différentes avenues» afin que les administrateurs scolaires soient prêts à faire face à des compressions, quelle que soit la hauteur à laquelle elles seront imposées.

Le premier ministre a clarifié sa pensée au sujet des réductions de dépenses dans l'éducation. «Les compressions ne sont terminées nulle part, a-t-il dit. Quant à l'éducation, nous aurons le souci de nous rappeler que, cette année, il y a eu un prélèvement considérable qui a été effectué au moment de demander l'effort de l'année prochaine.»

L'Assemblée nationale a ajourné ses travaux hier soir jusqu'à l'automne. Durant la session printanière, le gouvernement a soumis à l'Assemblée 57 projets de loi, dont 34 ont été adoptés. Le gouvernement s'engageait d'avoir fait adopter une réforme de l'Aide juridique, créé un régime d'assurance-médicaments, levé l'obligation alimentaire des grands-parents, créé un ministère de la Métropole, créé Télé-Québec, prévu la création de 22 000 places en garderie dans les prochaines années et adopté diverses mesures pour atteindre l'objectif d'un déficit zéro dans trois ans.

L'Assemblée nationale a confirmé Paul-André Comeau dans ses fonctions de président de la Commission d'accès à l'information et nommé Claude Fillion (un ancien député péquiste) à la présidence de la Commission de protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Le chef libéral Daniel Johnson a pour sa part indiqué qu'il avait l'intention «d'être là à l'élection générale», niant à nouveau diverses rumeurs voulant qu'il songe à quitter la direction du Parti libéral.

Arrestation de deux proches d'Elsine

Moscou (AFP) — Deux des principaux animateurs de la campagne du président Boris Eltsine ont été arrêtés la nuit dernière, ont annoncé deux chaînes de télévision russes, liant cette information à une possible annulation du deuxième tour de l'élection présidentielle.

La chaîne privée NTV et la chaîne d'État ORT ont diffusé dans la nuit des éditions spéciales pour annoncer que Sergueï Lisovski et Arcadi Estafiev, deux des organisateurs de la campagne présidentielle de M. Eltsine, ont été arrêtés sur ordre personnel du chef de la sécurité du Kremlin, Alexandre Korjakov, et du chef du FSB (Servi-

ce fédéral de sécurité, ex-KGB), Mikhaïl Barsoukov.

Alexandre Korjakov s'était prononcé, plusieurs semaines avant le premier tour, pour une annulation du scrutin présidentiel, à l'époque où le candidat communiste Guennadi Ziouganov était donné favori par les sondages. Le présentateur du bulletin spécial sur NTV a conclu son intervention sur un ton dramatique en déclarant: «J'aimerais vous souhaiter bonne nuit mais je ne le peux pas.» Au premier tour dimanche, le président Boris Eltsine est arrivé en tête avec 35 % des suffrages, devant Guennadi Ziouganov, 32 %.

MAROIS

SUITE DE LA PAGE 1

Et interrogée sur le refus de Lucien Bouchard d'entreprendre une véritable négociation constitutionnelle sur cette question, Lorraine Pagé réplique que «la peur de renouveler le fédéralisme ne fait pas le poids devant les intérêts supérieurs [des citoyens]».

A l'appui de sa démonstration, la coalition a présenté un ensemble d'arguments hier:

■ les commissions scolaires linguistiques seront dotées de comités confessionnels qui auront de très larges pouvoirs et qui auront même un droit de veto sur des questions pédagogiques, disciplinaires et de fonctionnement des écoles;

■ comme le projet prévoit l'existence concurrente dans chaque nouvelle commission scolaire francophone et anglophone d'écoles catholiques, protestantes et non confessionnelles, on pourrait se retrouver avec six réseaux d'écoles pour chaque territoire scolaire;

■ la multiplicité de ces réseaux ne favorise aucunement l'intégration des groupes culturels et confessionnels différents;

■ on n'a pas prévu de droit absolu pour les parents à avoir une école non confessionnelle. Une commission scolaire pourrait donc décider de distribuer tous les enfants entre les écoles catholiques ou protestantes; une autre pourrait décider de créer des écoles non confessionnelles;

■ tous les groupes sociaux auront tendance à se regrouper selon différentes affinités: familles francophones de souche dans les écoles catholiques, même pour les familles qui n'adhèrent à aucune religion; anglophones dans les commissions scolaires anglophones; immigrants de tradition protestante dans les écoles protestantes; juifs, musulmans, familles d'origine asiatique ou africaine majoritairement dans des écoles non confessionnelles. Le système favoriserait le «repliement identitaire», ce serait «l'école-ghetto».

La coalition émet également des réserves envers le sondage Léger et Léger commandé par la ministre, qui indique que 62 % des parents préfèrent l'école confessionnelle à l'école non confessionnelle.

«Fondamentalement, fait valoir Louise Laurin, les parents veulent que l'école transmette des valeurs, et la forme de transmission qu'ils connaissent, ce sont les cours de religion.»

Pour le moment, cette coalition regroupe l'Alliance des professeurs de Montréal, l'Association des cadres de la CECM, l'Association des directeurs d'école de Montréal, l'Association québécoise des professeurs de français, l'Association pour l'éducation interculturelle, la Fédération étudiante collégiale, la Ligue des droits et libertés, le Mouvement laïque québécois, le Mouvement national des Québécois, le MEMO, la Société Saint-Jean-Baptiste, la CSN, la FTQ, la CEQ ainsi que des conseils syndicaux régionaux et différents syndicats d'enseignants.

Bouchard craint «la montée de très forts lobbys religieux»

À Québec, le premier ministre Lucien Bouchard a soutenu que l'opposition qui se lève est «dans l'ordre des moyens» et ne porte pas sur l'objectif.

«Le gouvernement n'a pas d'idéologie là-dedans. Il n'y a pas d'idéologie souverainiste dans cela», a-t-il dit.

«Je n'aurais eu et je n'aurai, le cas échéant, aucune hésitation à choisir la voie constitutionnelle pour arriver à la solution si je pensais que c'est la meilleure voie», a-t-il dit. Mais plusieurs facteurs militent en faveur d'une autre voie.

Le premier ministre craint notamment qu'en cherchant à faire modifier la Constitution, cela provoque «la montée de très forts lobbys religieux. Là, dit-il, pour le moment, ils sont silencieux parce que nous sommes dans la voie que vous connaissez».

M. Bouchard invoque d'abord une majorité de Québécois qui «préfèrent que les engagements constitutionnels en matière de religion, au bénéfice des relations catholique et protestante, soient, ne serait-ce que pour partie, encore maintenus à l'intérieur des commissions scolaires».

«On peut avoir une opinion, mais il reste que nous sommes en politique, dit-il, et que nous devons faire les choses harmonieusement, nous devons les faire avec l'appui de la population et surtout les faire de façon efficace et rapide.»

Deuxièmement, il soutient que «la voie constitutionnelle n'est pas le miracle». Cette voie pourrait entraîner, dit le premier ministre, des négociations multilatérales impliquant plusieurs provinces, jusqu'à six, a-t-il dit, «avec tous les marchandages, avec la boîte de Pandore que vous ouvrez, avec des mesures dilatoires qui compromettent gravement le projet».

Tandis que la voie Kenniff, a-t-il dit, offre «une certaine sécurité juridique» permettant d'être à l'abri des attaques judiciaires, lesquelles seraient «une catastrophe, parce que vous vous retrouvez décalés jusqu'à la fin des temps».

Cela étant dit, M. Bouchard note que le gouvernement va travailler cet été et, s'il le peut, améliorer le projet.

SURVIVRE «Ça fait 14 ans que je suis en dedans et je n'ai pas l'impression de payer quoi que ce soit»

SUITE DE LA PAGE 1

Irreparable en tuant son beau-père, le second mari de sa mère, victime de violence conjugale depuis une dizaine d'années. «Si quelqu'un m'avait dit, quand j'avais 15 ans, que je me retrouverais un jour en prison, je l'aurais traité de fou.» Il lui a fallu trois ou quatre ans, une fois condamné, pour se remettre du coup de massue: il devrait purger «en dedans» une peine plus longue que ce qu'il avait vécu jusque-là.

Benson est un peu plus jeune que la moyenne d'âge des gens détenus pour une sentence à vie, qui est de 36,5 ans contre 30 ans pour l'ensemble de la moyenne carcérale. Comme 70 % des prisonniers condamnés à perpétuité, il n'avait jamais séjourné dans un pénitencier fédéral. Et comme plus de la moitié d'entre eux, il n'avait aucun casier judiciaire. En entrant dans le pénitencier à sécurité maximale d'Archambault, il découvrait donc à la dure un univers qui lui était totalement étranger.

«Mais la prison est une question de troisième étage, note-t-il. C'est dans la tête que ça se passe. Tant que t'es pas en prison dans ta tête, t'es pas en prison. La prison, c'est beaucoup une question intellectuelle. Dès le moment

où tu commences à penser comme un prisonnier, à parler comme un prisonnier, le système risque de l'avoir. Mais je me suis toujours battu avec moi-même pour ne pas penser comme un prisonnier.»

Il a pour ce faire complété, derrière les barreaux, un diplôme d'études collégiales, puis a pu profiter d'un programme qui n'existe plus: il a fait un baccalauréat, avec des professeurs en chair et en os qui croyaient que l'éducation avaient sa place en prison. «Les gens pensent qu'il n'y a que des choses épouvantables en prison. Mais il s'y fait aussi de belles choses. Il y a par exemple des gens qui y entrent illettrés et qui en ressortent avec un secondaire trois.»

Dans un an, il sera admissible à la révision judiciaire, à laquelle il rêve depuis déjà 14 ans: pour lui, c'est la vie, la liberté et les impôts qui l'y pourra payer. «Ce qui me fruste le plus, c'est qu'on dit qu'on met quelqu'un en prison pour lui faire payer sa dette à la société. Je sais que j'ai commis un crime très grave et je trouve normal de devoir payer pour cela. Mais moi, ça fait 14 ans que je suis en dedans et je n'ai pas l'impression de payer quoi que ce soit. Ça coûte beaucoup d'argent pour me garder ici et je suis totalement inutile. S'agit-il simplement de

punir les gens ou d'aider à leur réhabilitation?»

À l'aube de se prévaloir d'une procédure qui pourrait le mener à l'extérieur, et même si les gens qui s'occupent de son dossier seraient prêts à le libérer dès maintenant, Daniel Benson n'ignore pas que la révision judiciaire n'est que la première étape d'un long processus. Et il sait très bien que la pression d'un public informé à coups de clichés n'aide en rien les gens comme lui. «Je serais capable de faire un autre dix ans, lance-t-il quand on évoque la possibilité d'un refus à sa demande de révision judiciaire, mais je ne sais pas si je voudrais le faire.»

Jusqu'à la mort

Normand, condamné à vie pour meurtre au second degré, en 1972, sans possibilité de libération avant dix ans, sait lui aussi ce que signifie le resserrement des libérations conditionnelles. Après avoir joué au *tough* quelques années en dedans, où il était entré à 23 ans, il a fini par s'assagir, avec l'aide d'un médecin qui a découvert que ses troubles comportementaux étaient liés à un manque de lithium. En liberté depuis dix ans, il continue à voir tous les mois son agent de libération conditionnelle, à qui il n'a toutefois plus grand-chose de bien spécial à dire. «A tous

les mois, mon agent constate que je suis un rescapé du système. Mais je dois continuer à le voir tous les mois.»

Et à moins d'un changement de cap de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ce rendez-vous mensuel ne se terminera qu'à sa mort, puisque la libération mitigée, qu'on lui a déjà refusée à deux reprises, a été abolie il y a peu: avec elle, c'est ainsi la possibilité de ne voir son agent qu'une fois l'an qui s'est envolée.

Daniel Benson, comme Normand, comprend la souffrance des proches des victimes et compatit avec eux. «Mais en gardant une personne en prison 25 ans, on ne peut qu'en faire une bête, remarque-t-il. C'est facile de dire "tu as tué quelqu'un, on va te garder en prison toute ta vie". Ça ne demande aucun effort, seulement une cage et une clé. Mais réhabiliter quelqu'un qui a commis un crime et qui se retrouve en prison, en faire un citoyen respectueux des droits, ça demande du travail, un effort collectif. Au fond, c'est une question de société. Il s'agit de savoir si la société a la volonté ou non de donner aux individus des outils qui vont leur permettre de revenir sur le droit chemin.»

FIN

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559